

SON

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.882

HARİCİYE

Sayın Z. Ebüzziya'ya

verilecek

ARŞIV

801

# Pro Armenia

Rédacteur en chef:  
**Pierre QUILLARD**  
Auteur  
tout ce qui concerne la direction  
à M. Pierre Quillard  
10, rue Nollet, Paris

paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

Secrétaire de rédaction:  
**Jean LONGUET**

Édité et imprimé  
à St. L. à Mont. St. Omer

ADMINISTRATEUR:  
Société anonyme de Librairie  
et d'Édition  
**LIBRAIRIE G. SILLAM**  
17, rue Cujas, PARIS  
TÉLÉPHONE: 28-24

## COMITÉ DE RÉDACTION:

**G. Clemenceau, Anatole France, Jean Jaurès**  
**Francis de Pressensé, E. de Roberty**

ABONNEMENTS:  
France . . . . . 8  
Étranger . . . . . 10  
Le numéro . . . . . 0 25

## SOMMAIRE

Déclaration . . . . . La Rédaction.  
Pro Armenia . . . . . P. Quillard.  
La Main Sanglante . . . . . G. Clemenceau.  
Le Turc et les Arméniens . . . . . F. de Pressensé.  
L'Arménie devant les Con-  
grès . . . . . Jean Longuet.  
Nouvelles d'Orient . . . . . P. Q.

Nous publierons dans les prochains numéros des articles d'Anatole France, Jean Jaurès, Edmond de Roberty, Emile Vandervelde, Enrico Ferri, etc.

Les grands massacres de 1894, 1895, 1896 exécutés par les ordres du sultan Abd-ul-Hamid et qui firent plus de trois cent mille victimes commencent à peine à être connus en Europe dans tous leurs détails; et si récents, ils seraient déjà oubliés et relégués au rang de catastrophes historiques, si l'on voulait suivre les conseils de diplomates à courte mémoire.

Cependant depuis lors, l'extermination méthodique de la race arménienne se poursuit par des moyens plus légers, mais aussi sûrs; et en présence de l'universelle lâcheté, l'auteur des premiers crimes médite de parfaire son œuvre et de déchaîner à nouveau en Anatolie l'assassinat, le pillage, le viol et l'incendie.

Avec le concours d'illustres collaborateurs français et étrangers, nous dénoncerons les atrocités commises et nous rappellerons à l'Europe, sans nous lasser, qu'elle a de par les traités des droits à exercer contre le Grand Assassin, des devoirs à remplir envers les victimes de sa folie.

Il ne s'agit point de réveiller ici l'esprit de croisade ni d'exciter à la haine de l'une des races ou des religions qui vivent ou sont professées sur le territoire ottoman.

Mais si nous sommes prêts à divulguer tous les attentats du Sultan contre chacun des peuples que la mauvaise fortune fit ses sujets, nous nous attacherons plus spécialement aux souffrances arméniennes,

parce qu'elles excèdent infiniment toutes les autres;

parce que c'est pour une race entre toutes intelligente et apte à recevoir la civilisation occidentale, une question de vie ou de mort immédiate;

parce que, pratiquement, l'Europe est armée, par le traité de Berlin, pour mettre fin à ces horreurs et préparer ainsi la régénération de la Turquie tout entière.

## LA RÉDACTION.

## Pro Armenia

Quand au mois de novembre 1894, des dépêches adressées de Varna à la presse anglaise annoncèrent pour la première fois les horreurs de Sasoun, le sultan Abd-ul-Hamid nia d'abord le crime commis par son ordre; et dans toute l'Europe les journaux à ses gages attribuèrent à l'imagination mal-faisante de novellistes sans scrupules les viols, les mutilations, les incendies, les massacres opérés par les soldats réguliers, les Kurdes et les réguliers hamidiés, si justement décorés du nom de leur maître et choisis parmi l'élite des bandits et des égorgeurs.

L'enquête tardive entreprise en plein hiver par trois délégués: un français, un russe et un anglais, démontra surabondamment que le criminel responsable habitait le palais d'Yldiz et qu'il

n'avait fait que payer une dette en décernant l'ordre impérial du Iakat à son fidèle serviteur Zekhi-Pacha, commandant du 4<sup>e</sup> corps d'armée. Cependant on continua à négocier avec le Sultan Rouge, et le temps lui fut laissé de préparer à loisir les grandioses fêtes de 1895 et de 1896 où il apprima trois cent mille Arméniens. Il semblait qu'il eût dépassé la mesure, et l'un de ses plus fidèles complices, M. Gabriel Hanotaux, se crut obligé de l'en avertir respectueusement par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Constantinople.

Il serait désirable que vous eussiez le plus tôt possible un entretien particulier avec le Sultan. Vous lui feriez connaître l'effet produit en France sur la Chambre et sur l'opinion par les révélations qui viennent d'avoir lieu à la Chambre au sujet des massacres d'Arménie.

Il est de la plus haute urgence que le Sultan prenne de lui-même l'initiative des mesures qui peuvent donner satisfaction à un mouvement d'opinion qui tourne contre lui. Tout le monde en Europe est unanime: qu'on ne verse plus une goutte de sang (1).

La dépêche de M. Gabriel Hanotaux est datée du 4 novembre: le lendemain 5 avait lieu le massacre d'Everek, près de Césarée. Et depuis lors, sachant quel compte il pouvait faire sur l'ignominieuse lâcheté des gouvernements européens dont le silence se paie en concessions de chemins de fer et de mines, et en décora-

(1) *Livre Jaune, Affaires arméniennes, 1892, n° 285.*

For 026

521

PRO ARMENIA

lance aux chefs d'Etat, aux ministres et à toutes les autorités officielles, celui que Christiane appelait « le Grand Assassin » a repris lentement et patiemment son œuvre maîtresse, l'extermination méthodique de la race arménienne.

Aux grands massacres ont succédé les faeries partielles, et la mort organisée par le moyen de la faim et de la misère, par la torture et la pendaison clandestine dans les prisons ottomanes. Pour que ses sujets arméniens périssent plus certainement sur le territoire qu'il a assigné à leurs cadavres, le Sultan leur interdit de circuler, même de village à village; et s'il advient qu'en une région quelconque de son empire ses fonctionnaires dévoués se plaisent à occuper les blés ou à en interdire le transit avant l'hiver, saison où toutes les routes sont coupées, c'est ainsi la mort assurée par la famine pour des milliers de malheureux.

Cependant par instants il y a des signes qu'Abd-ul-Hamid préfère en revenir aux procédés sommaires, et c'est précisément parce que la situation actuelle présente les plus grandes analogies avec la situation de 1894-1895 que nous publions cette revue: *Pro Armenia*; nous savons que tous les peuples soumis au Sultan souffrent du plus épouvantable des despotismes et comptent leurs victimes par milliers; mais la race arménienne est vouée à une très proche et très rapide disparition, si l'appel que nous adressons au monde civilisé n'est point entendu; et comme d'autre part il y a des traités formels qui obligent les puissances à intervenir en sa faveur, nous prétendons empêcher l'accomplissement de tout le crime, en indiquant le remède immédiat.

Plus tard, nous nous bornerons à commenter simplement selon les principes indiqués aujourd'hui les nouvelles venues de la terre des douleurs. Il faut d'abord montrer: 1° que la situation est aujourd'hui la même qu'à la veille des grands massacres et qu'une crise de meurtres est imminente; 2° que le Sultan est personnellement responsable des crimes commis dans l'empire

ottoman; 3° que les Puissances peuvent mettre fin à cette sanglante orgie en faisant exécuter les traités et en exigeant l'application de quelques réformes élémentaires préconisées par elles-mêmes.

*La situation est aujourd'hui la même qu'à la veille des grands massacres.*

Ainsi qu'en 1894 les tueries de Sasoun (vingt-deux villages détruits, six mille morts) préludèrent aux massacres des années suivantes, la récente affaire de Spaghank et des événements connexes annoncent que la méthode violente va remplacer à nouveau la méthode sournoise. En 1894, les Kurdes, les hamidiés et les soldats réguliers avaient collaboré à la destruction sauvage de tout un pays: ils viennent de travailler en commun à Spaghank au mois de juillet dernier, et c'est à peine si les détails commencent à nous parvenir.

Spaghank est situé dans la région même de Sasoun, à proximité de Guelieh-Guzan; où le 10 octobre 1894, en présence de Zékhi-Pacha, deux cents Arméniens sans armes, attirés par des promesses mensongères, furent poussés à coups de baïonnettes dans une fosse préparée à leur intention. Le chef kurde Khalil-Beshir avait l'an dernier échoué dans une tentative contre le village. Cette année il avisa Ali-Pacha, gouverneur militaire de Bitlis, que « des révolutionnaires arméniens se trouvaient aux alentours ». Aussitôt le pacha cerna le village avec l'assistance de ses fidèles alliés Kurdes. En vain quelques jeunes gens essayèrent de se défendre: le village fut pris. Ali-Pacha se saisit d'abord du prêtre, âgé de quatre-vingt-un ans et de quelques paysans; et voulut leur faire dire par la torture « où se trouvaient les révolutionnaires ». Comme les malheureux ne pouvaient répondre, l'ordre du massacre fut donné; un grand nombre d'habitants s'étaient réfugiés dans l'église: selon la tradition inaugurée à Chabin-Karahissar et à Orfa (trois mille morts en une seule flambée, janvier 1896), l'église fut incendiée avec ceux qui y avaient cherché asile. Puis le village fut entièrement détruit: en 1894 on y

avait bien tué des enfants, et on se souvint comme le père Kélikian, qui avait une maison à côté de l'église, nous raconta tout à propos que les cadavres de sa femme et de sa fille avaient été trouvés dans la destruction est complète. Les rapports consulaires évaluent le chiffre des morts à 200; les informations locales le portent à 600, chiffre plus probable: quant à la version ottomane, elle n'avoue que 10 cadavres, dans un rapport d'Ali-Pacha qui se termine ainsi:

Un certain nombre de révolutionnaires arméniens ayant fait face dans le village de Spaghank à la troupe impériale, je les ai capturés près de l'église, 10 Arméniens étant tués et 9 pris vivants, la sécurité et la paix régneront aujourd'hui grâce à Sa Majesté le Sultan.

Pour complaire sans doute à notre ambassadeur M. Constans, qui honore Abd-ul-Hamid d'une scandaleuse amitié et bienveillance, le correspondant constantinopolitain d'un journal français va plus loin encore qu'Ali-Pacha et réduit à 8 le nombre des morts. Mais les dénégations de l'assassin ne serviront de rien: les rapports consulaires sont entre les mains de Lord Salisbury et il faut espérer que celui-ci les publiera bientôt et ne rapportera pas l'anathème lancé par lui jadis contre le Sultan.

En même temps, le ministre de la police Chefik-Bey, le sauvage président des Tribunaux qui sévirent à Constantinople, à Angora et à Yozgal, le chef de la délégation ottomane à Sasoun, fait honneur à son passé et a établi à Constantinople le régime de la terreur: il arrête les Arméniens par centaines pour leur extorquer de l'argent ou pour gagner la faveur du maître par la répression de complots imaginaires. On sait ce que sont les prisons turques où on laisse des armées aux détenus bien pensants qui se couvrent de gloire par le meurtre d'Arméniens soigneusement désarmés: les journaux turcs relataient récemment deux meurtres commis dans la prison de Biledjik, le mois dernier, et en témoignaient une surprise naïve.

Dans les provinces, la misère et la détresse sont à leur comble: on se

PRO ARMENIA

...vient du mode de perception des impôts mis en 1895 dans la plaine de Moush : les collecteurs de taxe venaient accompagnés de zapchiehs ; pendant le séjour de la bande, les hommes étaient rossés et mis en prison ; on leur harbouillait la figure d'excréments humains, par jeu ; la nuit, on arrachait de leur lit les femmes, les jeunes filles et les petits garçons qui pouvaient agréer à la soldatesque. Puis, pour « percevoir » on saisissait le bétail et le vendait au quart de sa valeur ; le percepteur avait un arrangement avec les bouchers de Moush pour leur fournir la viande à bon marché (1). Les mêmes pratiques recommencent en ce moment ; l'évêque de Moush conclut en ces termes un rapport adressé au patriarche Ormanian :

Parmi les jeunes filles, il ne reste plus de vierges : ni jeune fille ni femme n'échappe aux violences. Le désespoir des Arméniens de ces districts est tel qu'ils en sont venus à désirer qu'un massacre général termine leurs souffrances.

Le patriarche Ormanian, qui se trouve être par élection le représentant officiel de tous ses compatriotes, proteste vainement contre les arrestations arbitraires et demande l'élargissement des prisonniers : le ministre de la police répond en faisant des perquisitions à Koum-Kapou, au siège même du patriarcat. Les démarches entreprises au Palais restent également sans effet ainsi que l'offre répétée d'une démission toujours refusée et toujours reprise. La même farce se joua autrefois entre Abd-ul-Hamid et le patriarche Atchikian et quand celui-ci eut pour successeur l'admirable et héroïque Matthéos Ismirlian, il était trop tard, les massacres étaient préparés dans tout l'empire et Matthéos Ismirlian, enfermé dans un couvent de Jérusalem, expie par la prison le crime d'avoir dénoncé au monde la détresse de son peuple. Il n'est que temps pour le patriarche Ormanian de se ressaisir avant les suprêmes catastrophes.

Il n'est pas jusqu'à l'attitude de la tourbe à la solde du palais qui ne rap-

pelle aussi la période de 1894-1895 et ne trahisse les excitations venues de haut. Un soir de janvier 1895, un sergent d'un des régiments d'infanterie casernés autour du palais, traversait la grande rue de Paucaldi, un yatagan à la main, frappant tous ceux qu'il rencontrait. Dans l'espace d'une heure, il tuait ou blessait dix-sept personnes sans que la police fit le moindre effort pour l'arrêter et rentrait tranquillement à sa caserne. Deux jours plus tard, à la sortie du théâtre, un musulman tuait un jeune grec et blessait plusieurs personnes et M. Paul Cambon en écrivait :

Les autorités elles-mêmes par leur exemple et leur langage excitent le fanatisme (1).

De même à la fin de septembre 1900, un nommé Achmed Nêwfk Effendi poursuivait, un couteau à la main, le drogman du consulat d'Autriche-Hongrie en hurlant : « Mort aux ghiaours ». Un agent de police appelé refusa de porter secours à la victime.

L'histoire ne se recommence pas, c'est entendu ; c'est-à-dire qu'une série d'événements identiques à des événements antérieurs ne saurait même se concevoir ; mais quand les circonstances et les individus demeurent à peu près les mêmes, une série d'événements analogues peut être facilement prévue et, par conséquent, interrompue par ceux qui détiennent la force. Si les gouvernements européens ne remplissent point leur fonction, il ne faudra pas s'étonner que les révolutionnaires leur suppléent.

*Le Sultan est personnellement responsable.* Selon un proverbe turc souvent cité : « C'est par la tête que le poisson pourrit », la tête ici est en entière putréfaction : Abd-ul-Hamid et les criminels subalternes qui le dominent en lui obéissant sont les véritables auteurs des souffrances arméniennes. C'est eux qu'il faut frapper ou mettre hors d'état de nuire : les gouvernements européens n'ont là-dessus aucun doute et nulle simagrée diplomatique ne prévaut contre cet axiome de noto-

riété publique reconnu vrai par le Sultan lui-même. L'an dernier, il avait jugé opportun de faire poursuivre par la magistrature française MM. Urbain Gohier, Charles Malato et le signataire de ces lignes ; il se plaignait en particulier d'avoir été traité de « Grand assassin, Grand saigneur, Sultan rouge, Bête ronge ». Quand il sut que la preuve serait faite à l'audience, il retira sa plainte, avouant ainsi qu'il avait mérité tous ces titres.

C'est par sa volonté que l'on tue ; ses émissaires parcourent les provinces et le signal du massacre est donné par sa petite main blanche dont M. Gabriel Hanotaux vanta l'élégance et la finesse, alors qu'il y avait au moins, au su de ce ministre, cinquante mille morts. Il est resté l'homme qui eut autrefois une attention charmante à l'égard des assassins et pillards d'Hadjilaz : ceux-ci avaient brûlé des maisons et des vignes, violé des femmes, tué des hommes, le tout arménien, et s'étaient fort surpris qu'un mutessarif mal informé les eût mis en prison. Un ordre télégraphique envoyé du Palais ordonna de les relaxer immédiatement et de remettre à chacun d'eux trois livres turques « comme témoignage de satisfaction du souverain ».

Plus tard, il donna plus ample carrière à ses instincts de meurtre et, sans chercher bien loin, on trouverait, dans le *Livre Jaune* de 1897, deux dépêches significatives : dans l'une, M. Paul Cambon s'exprime ainsi (12 juin 1895) :

On peut dire que depuis quatre ans, le Gouvernement a été transporté de la Porte au Palais. Les fonctionnaires de tout ordre ne relevaient plus de leurs ministères respectifs ; ils correspondaient directement avec les secrétaires du Sultan... et j'ai eu plus d'une fois l'occasion de constater l'impuissance de la Porte, à imposer ses volontés à ses agents les plus subalternes. Qu'un incident surgit, Abd-ul-Hamid était obligé d'en répondre personnellement devant son peuple et devant l'Europe ; cet incident s'est présenté en Arménie et le Sultan s'est trouvé tout à coup dans la posture d'un accusé sans moyens de défense (1).

(1) *Blue-book*, février 1896. Pièce annexe n° 25.

(1) *Livre Jaune* : Affaires arméniennes, 1897, n° 33.

(1) *Livre Jaune* : Affaires arméniennes, 1897, n° 63.

a augmenté sans compensation la somme  
de ses travaux.

Considérant que ledit Sr. Bataillon, par  
le dit règlement, n'est pas  
désigné comme ayant été chargé  
au sujet de l'ouvrage de l'ouvrage des affaires  
qui lui imposait son emploi; qu'en effet  
Baragnon, Directeur du Journal, se trouvant  
dans la nécessité de quitter son poste, a  
secondé une société journalière et certains  
travaux de détail plutôt matériels qu'intelle-  
ctuels qui répugnaient à Bataillon et qui  
paraissent incompatibles avec le titre et les  
fonctions de rédacteur du grand journal, et  
auquel il avait été nommé par le Collège  
National; que cette contrainte entre la position  
espérée et espérée a justifié et la révolte  
explique les griefs de Baragnon contre  
Bataillon et porte la justification de ce  
dernier grief, après trois ans de sollicitation  
n'avait pas même obtenu, en compensation  
de la médiocrité de son emploi la régularisa-  
tion, par contrat, de sa position;

Considérant, qu'après avoir constaté

les droits de Bataillon et après les avoir  
révisés de l'acte précédent qui reconnaît  
Baragnon et Bataillon et a été en leur  
bonne amitié, il convient de relever  
à la conséquence de cet état de choses et de  
leur réparer. La modification de la loi  
leur en vue de la justice et de l'équité et  
d'être mis à la charge de Baragnon, par  
cette mutation est résolu, par les considérations  
suivantes:

1. Il est reconnu et constaté que ledit  
Baragnon, par le procès-verbal de l'Assemblée  
et ne s'est pas vu en mesure de le faire  
seul et par l'effet de son mandat, de  
se démettre de son poste, après avoir  
Baragnon a été de bonne foi et avec bonne  
conscience d'être utile à son pays, par ses  
sollicitations et ses sacrifices, et par  
l'absence d'autre fait qui l'aurait empêché  
de venir participer à la solution de la  
Assemblée dans la position nouvelle, qu'il  
crédit à Constantinople, et qui ne peut  
lui imputer aucun inconvénient de la part  
de la promesse venue de son pays.

une nouvelle, d'ailleurs, toute la décision  
du juge, ce serait mieux que le plus  
sacré des lois que l'équité que le bon  
homme de bon sens, les représentations  
mémorables qui ont servi à la détermination  
des conseils de l'Assemblée et à la législation  
et à la procédure de procédure et à la procédure.  
2. - C'est également ainsi que si l'Assemblée  
a été accusée d'abus, cette accusation est  
portée par les députés, qui comptent sur  
leur honneur comme pour leur ami, sur une pro-  
cession toute autre et leur impulsion à cette  
qu'ils ne veulent obtenir, et d'ailleurs  
la preuve des démarches qu'ils ont faites près  
le Sublime Porte, pour obtenir le congé  
des députés, prouvent l'Assemblée. C'est  
certainement par un contrat et sans reproche  
aucun reproche d'indignité ou de  
négligence ne peut lui être adressé;  
3. - enfin Bagnard est un de ces  
simples députés de l'Assemblée de tous les  
jours de justice causés. - Il est parti de  
la direction lui est confié ne pouvant  
d'accomplir le service auquel l'Assemblée  
souhaiterait restreindre son emploi, mais il est

un simple député qui n'a rien de plus  
et ne peut le faire. C'est un simple  
indulgent qui n'a rien de plus et ne peut  
que l'Assemblée de la réalité.  
4. - En dehors des députés qui les lettres  
de Bagnard ont fait bien aux yeux de  
l'Assemblée. C'est une obligation, comme  
celle qui était attachée à la présidence  
le rédacteur en chef du journal, et  
d'ailleurs qui servait de journal. C'est  
certes entre le gouvernement Ottoman et l'Assemblée  
ne sont point à la charge de Bagnard, qui  
a été fait en cela comme représentant de  
l'Assemblée. Ce qui concerne l'Assemblée  
la justice de cette appréciation est manifeste.  
L'Assemblée est venue à l'Assemblée, qui  
sur l'Assemblée de la justice Ottoman, qui  
transmis à l'Assemblée de l'Assemblée, qui  
depuis l'Assemblée, l'Assemblée, qui  
l'Assemblée, il y aurait par conséquent  
absolument à l'Assemblée, l'Assemblée, qui  
de l'Assemblée, l'Assemblée, qui  
par la justice Ottoman, il est évident que  
que tout est fait par l'Assemblée, qui  
le subordonné du directeur de l'Assemblée

et l'indemnité de la perte des lettres et des papiers  
Ce traité sera en reconnaissance de l'indemnité  
et non d'aucun autre titre et l'indemnité  
ne sera reconnue que si elle est payée et si elle  
peut servir de preuve.

Considérant que la somme d'indemnité de  
soixante mille francs de l'Etat de Catalogne est une somme  
très-faiblement déminutive, celle de l'Etat  
de Catalogne, en raison de la rétrocession d'un  
une allocation de l'Etat, obligant l'Etat  
reconnu par l'Espagne, qui a été la  
Catalogne de lui tenir compte de trois mois  
d'appointement, indépendamment de l'Etat  
de l'indemnité de retour; que cette somme est  
payée et doit s'acquiescer au semestre commun  
au jour de la rétrocession de Catalogne, qui  
le semestre commun le 1<sup>er</sup> Août prend fin  
le 31 Janvier prochain, au 1<sup>er</sup> appointement  
mensuel du mois d'Août ayant été payé à  
Catalogne il lui est à recevoir les appointe-  
ments de 3 mois, à raison de 20 francs par  
mois, soit deux mille six cents francs.

En ces motifs.

Tout, arbitraire et de plus desormais, jusqu'à  
au dernier redout, au terme du compromis,



sur ce point l'Etat de Catalogne  
l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
qui le doit.

l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat  
de l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat  
de l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat

l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat  
de l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat

l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat  
de l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat

l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat  
de l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat  
l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat  
de l'indemnité de retour, en ce qui concerne  
l'Etat de Catalogne, à des fins de l'Etat







sur étranger, et à vous plus qu'à tout autre, il a été interdit de  
travaux et suppositions ou assertions aussi incertaines. L'écrit, -  
puisque votre malencontreux écrit m'a obligé à m'expliquer nettement  
à ce sujet, - la voici: la responsabilité des livres de la typie  
m'appartient toute entière, et si j'ai vu le bon vouloir de  
paraître dans des documents d'un haut intérêt, ils me sont venus  
de plusieurs sources étrangères les unes aux autres. Les relations  
personnelles que j'ai entretenues soit en Syrie, soit à Constantinople,  
relations dont j'ai le droit de me dire honnête, ont été essentielles  
mais des pièces importantes dont j'ai fait usage dans une publi-  
cation. Sur le haut des renseignements inédits qui constituent  
le principal intérêt de mon livre. Croyez-moi donc, M. le Rédacteur,  
acceptez le démenti et l'explication, et faites-m'en un honneur.

Elle est, quelques mots sur votre critique. Je serai heureux  
car et par occasion que je me résigne à ce terrible  
votre article sur mon ouvrage et un jugement; accusation  
de plagiat; jugement sur le mérite de l'ouvrage. Je n'attendais ni occu-  
per de l'un, laissant au bon sens de vos lecteurs le soin d'apprécier  
mes jugements; ne me sachant pas de force, en vérité, à entreprendre  
de reformer vos idées sur la question syrienne dont vous semblez  
avoir fait une étude approfondie. Toute une accusation de plagiat  
trahit, je n'en aurais pas beaucoup.

L'abandon résolu de l'accusation de plagiat.

Je me suis, Monsieur le Rédacteur, si vous avez jamais commis  
le péché de plagiat, dans le cours de votre carrière de journaliste;  
sans doute si bien rempli; mais, comme vous paraissez, avoir de  
la chose et de tout une idée fort exacte, et qu'à ce point de vue  
on peut facilement avec fruit la collection de "Journal de Constantinople"  
depuis que vous en êtes le dévoué rédacteur, vous ne pourriez peut-être  
causer d'ignorance.

Si vous voulez donc proclamer que je suis un plagiaire, c'est-à-dire que  
j'ai pillé les auteurs qui ont écrit sur le même sujet dans les  
les sources ou j'ai puisé, et à titre de démonstration, vous faites  
une comparaison rapprochée entre certains passages de mon livre  
et les textes des ouvrages auxquels ils sont empruntés. Je vais examiner

la nature de ces prétendus preuves de plagiat recueillies et présentées  
avec une égale mauvaise foi.

Mon livre renferme plus de 115 citations et le source en est  
partout et soigneusement indiquée. Si en quelques endroits, ce sont  
ceux que vous avez cités avec bonheur pour obscurcir, les guillemets  
indicatifs de la reproduction sont ôtés, c'est une erreur de typo-  
graphie qu'il n'est pas d'usage d'imprimer à l'auteur, surtout quand  
il n'a pas suivi l'impression de son ouvrage.

Cette circonstance était, au surplus, sans signification, puisque  
les paragraphes non guillemetés qui se suivent et se chevauchent,  
bien que vous ayez jugé plus prudent d'en faire trois citations  
distinctes, sont signés et dénommés par ces mots, que vous avez omis à  
définir "Cité comme qui dirait l'origine des sociétés" dit M. Jules David  
fut le champ de bataille, etc."

Je n'ai jamais été pas toujours habile, vous le savez, M. le Rédacteur.  
Poursuivant mes humiles recherches et espérant sans doute que  
mes abonnés (pêché d'habitude) ne vous aient pas de trop, j'ai vu  
leur usage deux autres citations, suivant le même procédé, c'est-à-dire  
que vous affirmez ce que j'ai écrit avec exactitude des ouvrages de M. de  
David et de Volney. Cette fois, vous n'avez pas eu la main heureuse  
et vos citations sont contre le but que vous vous proposiez, puisque  
suffit de comparer les textes pour reconnaître que si j'ai accepté les  
appréciations de mes devanciers, je ne me suis pas appropriés leurs  
écrits. Il trait, en effet, comme que pour me voir dire comme tout  
le monde, et dans le seul espoir de passer pour un auteur original,  
j'ay refait la géographie de la Syrie, déplacé les populations et  
modifié le "Statistique". C'est été cependant le seul péché dont  
j'aurais pu me tenir pour excusé de reproduire les renseignements  
fournis par les écrivains que j'ai dû consulter avant de prendre  
la plume. Sur dix-neuf, et que dis-je, M. le Rédacteur, si  
j'avais placé les renseignements ailleurs que dans le "Ressort", les  
autres et les traités ailleurs que dans le "Vallée de la Bekaa",  
vous n'auriez pu en faire un seul mot avec Volney et M. de David.  
Enfin et a été été mon dernier mot sur ce sujet, j'ajoute  
que je n'ai pas eu la prétention d'espérer et de faire servir les  
des idées nouvelles, et que le plan de mon ouvrage, plus que  
cruel avoir rien de; consistait surtout à réviser, à clarifier, à purifier

TDK SAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 26082

15

des faits rares et recherches vous eussent été confiés, si les docu-  
ments importants de cette cause intéressante vous eussent été  
communiqués, quel lieu mémorable, quel monument public  
et littéraire ne devrait-il pas sortir de votre plume, pour  
le feu que vous eussiez déployé en talent inimitable qui  
fait envier et lui s'admiraient de Constantinople? En vérité,  
c'est un mal manifeste dont vous et le public avez le droit  
de vous plaindre, et est-ce pas lui, M. le Rédacteur, le véritable  
coup de votre mauvaise humeur? Si vous rigoureusement  
et équitablement, vous semblez littéraires, s'il vous plaît, les  
quelques paragraphes de votre volumineux article où vous  
faites entendre les plaintes touchantes du génie incompris et  
du talent méconnu.

Si je pouvais vous quitter sans vous recommander  
de méditer avec recueillement ces paroles <sup>que</sup> de M. Philéas  
Fleury adressées hier encore à quelques mots de trinité:

- " tous les Tripartites du monde se mettraient à mes  
trousses, relevant des fautes de français qui n'existent pas,
- " m'imputant des plagiat, factieux, fuisant leur métier
- " d'ailleurs à la haine, que je ne souffrirais pas un  
instant. "

Bien sûr, après l'expression des sentiments avec  
lesquels je suis:

Votre humble serviteur  
Richard Coeur de Lion

Diverses affaires concernant le "Figaro"  
et son correspondant.

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE. 982

1876

1843

بارة خصبر بوناه  
بوكه قطعه بويج سترود و در تيمه و در تيمه  
خلفه بيه الله و در تيمه بوناه و در تيمه بوناه

بارة خصبر بوناه  
بوكه قطعه بويج سترود و در تيمه و در تيمه  
بهر بيه الله و در تيمه بوناه و در تيمه بوناه

بارة خصبر بوناه  
بوكه قطعه بويج سترود و در تيمه و در تيمه  
در ساهه و در تيمه بوناه

بارة خصبر بوناه  
بوكه قطعه بويج سترود و در تيمه و در تيمه  
در ساهه و در تيمه بوناه

بارة خصبر بوناه  
بوكه قطعه بويج سترود و در تيمه و در تيمه  
در ساهه و در تيمه بوناه

بارة خصبر بوناه  
بوكه قطعه بويج سترود و در تيمه و در تيمه  
در ساهه و در تيمه بوناه

بارة خصبر بوناه  
بوكه قطعه بويج سترود و در تيمه و در تيمه  
در ساهه و در تيمه بوناه

بارة خصبر بوناه  
بوكه قطعه بويج سترود و در تيمه و در تيمه  
در ساهه و در تيمه بوناه

سخت و باغ و افسانه و ...

1112  
1113  
1114  
1115  
1116  
1117  
1118  
1119  
1120  
1121  
1122  
1123  
1124  
1125  
1126  
1127  
1128  
1129  
1130

1112  
1113  
1114  
1115  
1116  
1117  
1118  
1119  
1120  
1121  
1122  
1123  
1124  
1125  
1126  
1127  
1128  
1129  
1130

۴ کوزه - فاسد بنه سرفه مخمور مویز و عوج و خنجره جویز معاشه استوانه ای سرفه و کله شکر اغوش محبوس  
 با قویون افند و نیش قوطه از همه بده او به سبب شکر و بلبه قوطه بلبه سرفه در دونه  
 در حال مصدق بلبله بلبله بویز قوطه غلغله سرفه کله شکر اغوش محبوس

۳ با سرفه خنجره بوننه اینده قوطه خنجره جویز معاشه استوانه ای سرفه و کله شکر اغوش محبوس  
 افند و نیش قوطه اینده اینده بویز قوطه بلبه سرفه در دونه  
 با سرفه بویز قوطه غلغله سرفه کله شکر اغوش محبوس

۲ با سرفه خنجره بوننه بوننه سرفه خنجره جویز معاشه استوانه ای سرفه و کله شکر اغوش محبوس  
 با قویون افند و نیش قوطه اینده اینده بویز قوطه بلبه سرفه در دونه  
 در حال مصدق بلبله بلبله بویز قوطه غلغله سرفه کله شکر اغوش محبوس

۱ با سرفه بنه سرفه خنجره جویز معاشه استوانه ای سرفه و کله شکر اغوش محبوس  
 افند و نیش قوطه اینده اینده بویز قوطه بلبه سرفه در دونه  
 در حال مصدق بلبله بلبله بویز قوطه غلغله سرفه کله شکر اغوش محبوس

مستحق و افغوش محبوس با سرفه خنجره بوننه سرفه کله شکر اغوش محبوس

کتابخانه	۱۸۴	۹۰
سید قاضی	۱۵۰	۵۰
ابن کثیر	۰۰۴	۰۰
بازرسی	۰۰۴	۰۰
جمع	۳۴۲	۹۰

۱۱۶۸  
 در سال ۱۳۵۰

Téra le 20 Juin 1863.

Altesse,

En date du 26 Avril écoulé j'ai eu l'honneur de remettre au Ministère des Affaires Étrangères les comptes du Journal de Constantinople jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1863, d'après lesquels il me restait à recevoir pour balance totale la somme de

$T = 17^{\text{fr}} 16^{\text{fr}} 35^{\text{fr}} / 40$

le tout accompagné d'une note explicative. Votre Altesse avait immédiatement ordonné l'envoi de ces comptes au Ministère des Finances pour qu'ils fussent à en passer écriture, ce qui a été fait.

Comme depuis plusieurs mois l'Imprimerie du Journal de Constantinople exécute chaque jour une grande quantité de travaux extraordinaires et d'ordre et pour Compte du Gouvernement Impérial et qui nécessitent par conséquent des frais supplémentaires, je viens

A Votre Altesse  
Par Altesse Monseigneur Naly Pacha  
Ministre des Affaires Étrangères  
etc. etc. etc.

تمام نقد و جیبده و خایه به [ ۲۰۰ ] تاریخه روزها روزهای دو قطبین این مابین محوری و جوباز این طرفه  
تقدیم اولیای عریضه آن در جیبده

روزهای اولی  
۷۹

روزهای دو قطبین این نموده کاسه ای استخوانه در آن جوباز این مابین  
عریضه یک  
کماله

مکتب آقا فضله در کماله  
۱۸۰۰

یکه سهریانی که بر می گزیند تاریخ روزهای دو قطبین این مابین تقدیم بله کسب محوری تقدیم این  
شکل در قطعه تقدیمه لغوی و تاریخ کاسه مذکور، نظراً و در کاسه ای که در این مابین بود این مابین  
بطریق کماله و غیره اولیای عریضه در این مابین بود این مابین  
باید که در این مابین بود این مابین بود این مابین  
مذکور روزهای دو قطبین این مابین بود این مابین  
از آن بود که در این مابین بود این مابین  
اولیای عریضه در این مابین بود این مابین  
توجه آن کسی که در این مابین بود این مابین  
باید که در این مابین بود این مابین

*Je m'excuse pour l'absence de votre lettre de vendredi dernier  
qui venait à la connaissance de la Cour de Cassation  
et de la Cour de Paris. Je vous prie de m'excuser  
pour le retard de votre lettre de vendredi dernier  
qui venait à la connaissance de la Cour de Cassation  
et de la Cour de Paris.*

*Cher Monsieur le Ministre  
des Affaires  
Étrangères*

توجه و یاد آن که در  
این مابین بود

بابه چهارم جناب فلک: یا سه کتابت هیجده ماده موجود است ۹ ماده از آن و ۱۹ ماده باقی مانده است

فصل صوتی

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

بیان صفات سینه سی طیبی عباد ۴ جودت اظهار کند و سلسله یادمان صفات سینه با خود دیگر بر صفات سینه اینجی  
کاتبان یعنی استعلاسه بولنده اولیا اینجی که با عالم صفات سینه اهی اینجی با سه کاتبان مافوقین اول  
که وی طریقه صفات و قدرت ایزد و سینه بولندنی عالم و سعادت در کلمه بلم جلند بود از این صورت تا سینه در کتب  
بلیغ و قویه اوستی شرفه در بیرون ایزد سینه جناب خلقیها هم مظهره نمایند توفیقاً بیانه اولیاد با

1218  
25

19. 11. 316  
5. 11. 7990

در زمانه حضرت علی (ع)

ایمان و ایمان تاریخچه و وارد اولاد تذکره داخلی صورت

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

دو تلو اقدم حضرتاری

مبوره ده بر نامه هونو لی حلی و عبداه جودت و اکمه سکوتی افندیلر عفو و رحمت بر نامه تحت حضرت یاد ساله ده خانی  
 والتیا اتمیلرینه بی حقلمنده شفقت ساله ایا له دعوی الیحدیه هونو لی حلی افندیك بیك سینه ز خرافه و فکله  
 مادریه سفارت سینه سفارته ای و عبداه جودت و اکمه سکوتی افندیك دفعی کنه لک حلیک بت بوز خرافه و مسائله  
 ویان ورو ما فاده سینه سینه ایجا تیارینه نصب و تقینی اروز ماه چور لری سجه ایده عرصه و استیاده عافیه  
 هدایا ما بیه لکاپور جناب ملوکانه باسه کتاب جلیله سنه با تدرک خصوصه از بار چو طیب کسیت کنه یارینه جنیور  
 ایدر پلندر . دعوی الیحدیه عبداه جودت و اکمه سکوتی افندیك ایجاب ایده خدیو الهلر نیک بر و کسلی  
 افند حضرتاری صرفیه سنج و ایفای دخی حجه اراده سینه حضرت یاد ساله ده بر کسیت غیر ضار الیه  
 صرف ما جزییه با کسرتان مخصوصه بیله حال ایلدی دعوی الیحدیه موفخ ما دورت جدیده لرینه حضرتاری  
 حلییه بولند قنده و ایجه مادریه و ویان ورو سفارت سینه لرینه بونارک ما دورت یارینه لکوز و فوف  
 رسمی اولامده حلییه اولاره مواصلاننده عدم معلومات ابراه ایله یلور ایله سوله بومعه تکلا  
 یادی اوله حضرتیه ذکر اولناه سفارت سینه طرف عالی داور بلنده لکاه سینه ایله اولاره ایفانیه  
 لکوم علیه آصفان لر نیک در کار و کسیت از بار چو طیب با سینه

31.1.1899

14.2.1315

1317



# تذکره حضور محمد نجفی

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

در روز ماضی در سنه ۱۲۰۰ هجری قمری در ایام سفره سنه سی و پنجتمین تقویم اولنامه عبدالحق  
آخوند بده بیکر خزانة معاشه تخصیصی شرف و جو در ایام اراده سنه ۱۲۰۰ هجری قمری خلاقیتها در اقصای جلیله  
اول در هر کیفیت طرف سالی همدار تینا که تبلیغ ابدی اوله تقدیم موی البراهام مأمور تیار تیار لکانه تبلیغ ابدی  
باستادین و در درینک هر صه خاکبای عالی قانن بر منظره ارد فر مانه کما برون حضرت خلاقیتها در تبلیغ اوله ارد

۱۱۰۰

7. 9. 1899

21. 9. 1315

صورت شماره 23 317

ملفوظات	نوع مسوده	سجل احوال مدیری	تاریخ	مسود	تاریخ	نومرو
	صد عظیم و ملا... محمد سعید یا شا مقتدره معذره... قهسینی بیت عبد...	علی... ...	...	...	...	...

دوقوعی عجزه بودی بن صفه

...

۶۰۶۰۲ - ۱۱۱

...



...

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 27.982

11.5.1911

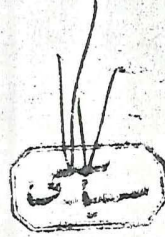
۱۸۱۱... ۱۹۶۶... نوروی تذکره...  
عبداه جورج بن صفه استفا - معلوماتی حاوی تذکره علیه له اوزیر...  
 کیفیت و قیله یاس سفارت نیسی مستشار...  
 و ما فیبری عظم قدره نای بن افله خلدینه صوت حویان...  
 استقامت...  
 عبداه جورت بن نشانیات اعلا...  
 بوی نشانیات ترک ایسی مقده کی تکلیف قبول ایله شریه یاک بیجو...  
 وانه آلفه باسلامه والی آی قد - بومسی افند...  
 بومسلی آلفه برب...  
 و سارجه استخما...  
 عا...  
 تکلیف اولسه...  
 امضا...  
 قطع...  
 در خصوص...

قید نمائی



سازمان اسناد و کتابخانه ملی جمهوری اسلامی ایران

سجل احوال صدر برنی



TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

ملاحظات	مدیر	مخبر	مسود	تاریخ	نومرو
	علیرضا	...	...	...	۷۷۷

نوع مسوده: نامه ناطق خلیلی بدین مقام حضرت نه صدر اعظم محمد صبیح  
یا شایسته

اولیات و مذنیات	اولیات و مذنیات
خلاصه	دوقو- جنبه جودت بن حفظ ...
مستند اولدینی اوراق	مدعی طرفه ویریلیرا، عمومی - مایلی است عا
عمومی نومرو	...
خصوصی نومرو	...
تاریخ	...

ویانه سفارت منیر سی طبا تمیز منقعه عبادت جودت بن طرفه  
طبا تمیز منقعه بعد الا تمیز  
اعض اولیانه عاصمه / ویانه رده اخراجی نامحمد منقعه تحقیقات  
عملی: اجته اولیانه تاریخ قد- کجه اوله رت آیدک منقعه  
سیاسی قانونی بیج مدت منقعه علاوه نه رت سوی  
دولت لهیت عمومی ویریلیرا- صحت نیک بلیله ترجمه حال  
رجوع عاصمه تمیزی است عا اولدین منقعه ایفای مقتضای  
رکوه موه سامیه بناب صحت تمیز لهرید- اولیانه

...

18.8.1332  
25.8.1915

...

Le Secrétaire Général	Le Chef de Bureau	Le Rédacteur
EMC	Télégramme	

Vostre Bureau

S. E. Terfik Pacha

Reçhis Bey et  
Mahmoud Nedim Bey.

N° G<sup>e</sup> 346 Rue de Vienne.

N° S<sup>e</sup> 346 Rue de Vienne.

le 4 Octobre 1899

TDVİSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

Objet

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIRECTION DES CHIFFRES  
LE 4 Octobre 1899.  
N°

578 270 400 Roman

D'ordre Impérial  
Ishak Sukouty (Rome)  
Abdullah Djerdch (Vienne)  
effendi ayant été nomi-  
né médecin de l'ambas-  
sade " avec mille francs  
d'appointements, je vous  
prie de l'envoyer à prendre  
possession de son poste  
et télégraphier au Palais  
Impérial <sup>de</sup> son arrivée  
à Rome =  
Vienne

Notre consulat général  
de Genève pourra vous  
fournir l'adresse de Sukouty  
effendi.



Le Secrétaire Général	Le Chef de Bureau	Le Rédacteur.

Télégramme

S. E. Serif Pacha

à  
Messieurs Officiers  
Général

Reçu Télégramme

Ju 26. —

N<sup>o</sup> C<sup>o</sup> 34923

N<sup>o</sup> S<sup>o</sup> 289

le 27 Juin

1899

Iskhan Sukouti  
et Abdullah Evedet  
Officiers ayant été  
nommés par Grade S<sup>o</sup>  
médecins le premier de  
l'Ambassade S. à Rome  
et le second de l'Amb<sup>a</sup>  
S. à Vienne et les 3000  
francs mentionnés dans  
votre susdit télégramme  
leur ayant été versés  
à titre de frais de route,  
je vous, d'ordre S<sup>o</sup>, vous

Objet

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

12 H  
1193 99

minution et les inviter  
à vous faire savoir  
s'ils vont rejoindre  
leur poste.

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

Vous nous informerez  
d'une manière précise  
de leur réponse.

Vous avez eu ordre  
nous signaler les noms  
des <sup>autres</sup> femmes sûres se trou-  
vant actuellement à  
Genève en ayant  
soin de nous faire  
connaître les montants  
des traitements touchés  
par ceux d'entre eux  
qui sont rétribués par  
le g<sup>l</sup> S<sup>l</sup>.

# طراحی نظارت جلیله سنه

عرض جلیله سنه:

اخراً سوای دولت هفت عجمیه کی دیانه در خارج تارکینه حقیقه  
 تعقیبات عدلیه به ابتداء اولونینغی تارکی قادار کن ادمه قدرت آیک  
 مفیدیه بلیه قانونی مرجعی مدت خدمت عملا در سنه ۱۳۰۳ در برلین  
 مضطربتک برصورتک سوای دولت جلیله حاکمک ترجمه طالع  
 و عملا در ایستادگی استعدا ایدو مع ادبیات امر و همها مظهر صله الامم



۴. ۵. ۱۳۳۲  
 ۱۶. ۸۷۱۹۱۵





سلفنامه  
روزگار سینه  
نومرو

2082  
44

فایده نظرات جدیدی جانبایست

= بر نامه =

تجدید امور و اصلاحات

در سبب عوام

مخصوصه جاگرتی لریه

۱۰ مارچ ۱۹۱۵ تاریخ ۶۴ = ۶۴۱۸۶ نومبر و لوگو کتیرا سایه خط نظارتی جدیدی خواهد بود . وقتور بعد  
چو دولت بک نشريات اهران در بولندینی مرده ده اوز ماه کنده بوکی نشرياتی ترن ایسی هفتده لا تکلیفی  
قبول ایمر شهری بیک سه یوز فرانق آلف با سلاوسه و آئی آئی قدر دولت بو معاشی اخذ ایلمدر بالافری بویلی  
آلفه برابری و بید طرفه جینه نشريات اهران به با سلاوینی در سلاوینج ایستجا ایلی اوزرینه کنده سی سفید  
طرفه دعوت اولوزق معاسه آله یعنی در بک نشرياتده بونیمه هفتده و اثر بر قهر نام امضا ایسی تکلیف اونه  
دعوت ایله نشرياتده و انجیر ایسه در قهر نام امضا ایسی یعنی بانه ایلی اوزرینه بیک سه یوز فرانق معاشی ده  
قطع ایله بوفضوضه لا معاشیات جاگرتی بونیمه عجلت اولدینی مدروضه اولسایست امر و فریاده هفتده (۱۰ مارچ)

روما سفید لیری  
مکی عالی

23. 4. 1915





Sublime Porte.

Ministère des Affaires Etrangères.

Telegramme  
S. S. Midig Pacha

S. S. Sarfes Pacha

N° G<sup>l</sup> 11214

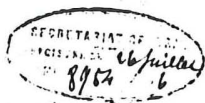
N° S<sup>l</sup> 191

Le 24 Juillet 1876

ANNEXE

Objet.

Paris



TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

Pour faire suite  
à ma lettre particulière  
du 16 Juin (v.S.). Je crois  
devoir transmettre textu-  
ellement à V. S. une  
dépêche insérée dans le  
"Figaro" de ce matin, datée  
de Constantinople  
de Bucharest  
et à laquelle je fais  
allusion dans un  
autre telegramme d'ce  
jour: "Je viens de  
revenir à Constanti-  
nople après une ex-  
-ursion de 15 jours  
en Bulgarie et sur  
le théâtre des opérations.  
Sans les provinces que  
je viens de parcourir,  
la guerre est reléguée  
au second plan. Vous  
voyez par les telegram-

= mes Turcs eux-mêmes  
que dans tous les engagements  
il n'en est jamais  
question que de quelques  
bataillons. - Personne  
ne croirait qu'il y a  
dans au moins  
quelques soldats qu'on  
pourrait massacrer. Tous  
ceci ne tient ensemble  
et la guerre faite de  
cette façon peut durer  
longtemps. La princi-  
= pale et grande occu-  
= pation des Turcs est  
la continuation de  
l'extermination de  
la race chrétienne  
sous prétexte d'une  
insurrection qui est  
en réalité, réprimée  
depuis le commen-  
= cement de ce mois.  
Les atrocités com-  
= mises dépassent

Sublime Porte.  
Ministère des Affaires Etrangères.

S

S

N° G<sup>l</sup>

N° S<sup>l</sup>

Le

187

ANNEXE

Objet.

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

tout ce que les peaux  
rouges ont pu inven-  
= tir. - Cent vingt et  
un villages chrétiens  
ont été détruits, plusi-  
= ers milliers de per-  
= sonnes ont été mas-  
= sacrés. - Les mois-  
= sons sechent sur  
pied dans ce pays  
dépeuplé. - Actuel-  
= lement on peut  
chaque matin dans  
les rues à Andri-  
= nople et à Philippo-  
= poli et jeter en pri-  
= son depuis deux mois.  
Avant d'arriver à  
Philippopolis, une -  
partie d'entre-eux  
avait été massacrée  
sur la route par les  
gardiens et par la  
population des villages

tures qu'il leur  
fallait traverser. Les  
autres sont soumis  
à la question puis  
pendus. Douze potences  
sont en permanence  
à Philippopoli et  
la semaine dernière  
les autorités ont

Les rares prisonniers  
qu'on libère sont  
ramenés chez-eux  
par les gens d'arme  
et le plus souvent  
assassinés en route.  
Les enfants chrétiens  
sont vendus en moyen-  
ne 10 francs pièce.  
Les petites filles sont  
envoyées sur les mar-  
chés de Constantinople  
et cela à la con-  
naissance des fou-

S

S

N° G<sup>l</sup>

N° S<sup>l</sup>

Le

187

ANNEXE  
Objet.

tournaux. Les fem-  
mes sont amenées  
en esclavage dans  
les Balkans où elles  
seront

Les fonctionnaires se  
sont partagés les bes-  
= tiaux des pays devan-  
= tés ainsi que les  
prisonniers pouvant  
payer rançon. Les  
Bachi-Bouzouks vide-  
= ent les femmes, in-  
= centent les maisons  
détruisent les églises  
hâchent les enfants  
crucifient et rotissent  
les prêtres et les em-  
= palent sur des bran-  
= ches arrachées aux  
Halliers. En ce mo-  
ment d'innombrables

Bachis. Bozours non.  
= veaux appelés de  
l'Asie, accourent,  
et avant une quin-  
zaine de jours, ces  
bandits seront plus  
de cent mille. Les  
autorités refusent aux  
étrangers la permis-  
sion de pénétrer  
dans l'intérieur.  
Les correspondants An-  
glais et américains al-  
lèvent encore en vain  
les Fermans demandés.  
Presque tous ces faits  
sont ignorés à Cous-  
= tantinople & même  
excepté du Conseil  
des Ministres. Le  
Ministère a été stu-  
= péfait en appre-  
= nant que non seu-  
= lement j'avais un

ferman, mais en-  
= core que j'étais  
depuis plu-  
sieurs jours. Il a  
nommé un Cou-  
= missaire extraordi-  
naire pour faire une  
enquête et punir les  
coupables. Ce Cou-  
= missaire entre  
aujourd'hui en fon-  
= tion après trois mois  
d'absence. L'Angle-  
= terre a également  
envoyé un Cou-  
= missaire dont les  
membres ont été  
changés au der-  
= nier moment, ce  
qui a produit ici un  
mauvais effet sur les  
gens qui veulent



savoir la vérité.  
Ces qui ont échappé  
au massacre  
rebutent une défaite  
des Turcs qui tue-  
raient dans leur  
retraite. Ils ont  
appris avec effroi  
qu'un camp retran-  
ché sera établi à  
Philippopoli. Cette  
question nouvelle  
que va ramener  
le 'Figaro' en publi-  
ant ce télégramme  
"Question Bulgare"  
agitera l'Europe  
entière avant quinze  
jours. Lord Derby a  
avoué au parle-  
ment, en déclarant  
ces derniers jours que  
les bruits relatifs -

aux massacres de  
Bulgares étaient  
exagérés, il faisait  
erreur. En même  
temps que moi les  
correspondants Au-  
glais télégraphient  
à leurs journaux  
des détails que je  
leur ai fournis. Le  
Sultan est toujours  
sans un état phy-  
sique de santé phi-  
sique et morale.  
Il y a du nouveau  
à attendre de ce  
côté. Un démenti à  
quoi que ce soit de  
ce que je viens de  
vous télégraphier se-  
rait une contre vé-  
rité. Siqué: (Se Ver-  
tine.)

La violence des  
accusations portées  
dans cette dépêche  
peut se passer de  
commentaire. V. B.  
appreciera les con-  
= siderations que la  
présence en Turquie  
d'un correspondant  
amié d'un tel  
esprit de malveil-  
lance à notre égard  
signalera à son  
attention.

S. E. Saffet Pacha

à

S. E. Sadik Pacha

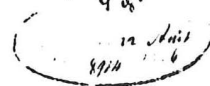
Paris

Reçu en tant que Figaro  
et son correspondant.

2. annes.

Le 17 Août 1876

N<sup>o</sup> 44642 x 139



TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

SA

J'ai l'honneur de  
vous transmettre, ci-joint,  
pour votre information, copie  
des deux notes échangées  
entre mon département et  
l'Ambassade de France  
relativement à la contestation  
marquée l'interdiction de  
l'entrée en Turquie du  
journal le "Figaro" et au  
départ de Constantinople de M<sup>r</sup>  
Dran de Woestyn, corres-  
pondant de cette feuille.  
Veuillez l.

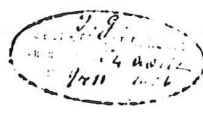
SUBLIME PORTE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Secrétaire Général	Le Chef de Bureau	Le Rédacteur

S. E. Sahur Pacha  
 à l'Ambassade de France  
 N° G' H4476  
 N° S' 36  
 Le 3 Oct 1876

Objet.



TDVISAM  
 Kütüphanesi Arşivi  
 No ZE.982

Le correspondant du journal  
 le Figaro de Paris M. Ivan de  
 Vostok, qui a vécu à Constantinople  
 le plus sympathiquement accueilli de  
 la part des fonctionnaires de l'Etat  
 avec lesquels il a été en contact, a  
 fait à l'égard de votre pays et de son  
 Gouvernement, son Gouvernement  
 et sa population sous les couleurs  
 les plus odieuses qu'une insinua-  
 tion sans vérité et sans justice  
 puisse concevoir.

Et il en a dit de semblables de  
 cet écrivain qui n'a de français  
 ni l'esprit ni le cœur, ont soulevé  
 parmi nous l'indignation et le  
 mépris. Il nous est venu de tous  
 les côtés des réclamations relatives  
 contre la présence au milieu de nous  
 sur notre sol en général si hospi-  
 talier, et en même temps si libre  
 d'un individu qui, après nous  
 avoir outragés comme nous sommes



le territoire Ottoman.

J'ai l'honneur de vous annoncer  
que le départ volontaire de cet établissement  
ayant eu lieu antérieurement à la  
reception de votre lettre, j'en ai aussitôt  
donné suite à la demande de Votre  
Excellence. Quant à la suppression du  
journal, j'en ai régulièrement avisé  
M. le directeur des postes françaises  
à Constantinople, qui a pris ses  
conclusions des dispositions conformes  
au vœu de l'administration Ottomane.

J'ai mis cette affaire sous votre  
direction à Votre Excellence de la  
lettre du 5 de ce mois relative  
à l'Égypte et j'ai immédiatement  
informé votre bureau contre la  
base de l'interdiction parvenue

de votre lettre.

Je suis, avec l'honneur de  
l'assurance de votre haute considération,

J. S. Guzy

بسم الله الرحمن الرحيم  
الحمد لله رب العالمين  
والصلاة والسلام على  
سيدنا محمد وآله الطيبين  
الطاهرين

S. Exc. M<sup>te</sup> l'Ambassadeur  
de France.

Le 3 Août.

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

Le 3 Août 6876  
N<sup>o</sup> 44276, 36

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Correspondant du  
journal le Figaro, de Paris,  
M<sup>te</sup> Fran de Wastine, qui a  
reçu à Constantinople le  
plus bienveillant accueil  
de la part des fonctionnaires  
de l'Etat avec lesquels il a  
été mis en contact, a pris à  
tâche de représenter la Turquie,  
son Souverain, son Gouvernement  
et sa population sous les  
couleurs les plus odieuses  
qui'une imagination sans  
frein et sans pudeur puisse  
concevoir  
susciter.

Les élucubrations insensées  
de cet écrivain qui n'a de  
français ni l'esprit ni le  
cœur, ont soulevé parmi nous  
l'indignation et le mépris.  
Il nous est venu de tous les  
côtés des réclamations réitérées

Contre la présence au milieu  
de nous, sur notre sol en  
général si hospitalier, et  
en pleine liberté d'action,  
d'un individu qui, après  
nous avoir édifié comme  
nous le sommes sur la valeur  
de son caractère et l'honnêteté  
de ses sentiments ne saurait  
échapper au soupçon, déjà  
articulé, de <sup>favoriser les plans</sup> servir d'espion  
des ennemis que nous  
combattons, et de trahir  
ainsi les devoirs d'une  
hospitalité qui serait peut-  
être, à un moment donné,  
impuissante à le soustraire  
à la vindicte publique  
aux rigueurs de la vindicte  
publique.

En conséquence, Monsieur  
l'Ambassadeur j'ai l'honneur  
de vous <sup>de vous informer</sup> ~~informer~~ votre Excellence  
que la Sublime Porte a  
résolu d'expulser M.  
Jean de Westime des  
territoires Ottomans et  
d'interdire jusqu'à nouvel  
ordre l'entrée du journal

ne pouvant plus tolérer la présence de  
l'espion de M. Jean de Westime sur le  
territoire Ottoman, a résolu de s'adresser  
à V. Ex. pour obtenir son expulsion  
immédiate ainsi que l'interdiction  
la transmission de vos ordres nouveaux  
à l'administration des Postes françaises  
pour que l'insertion du journal  
le Figaro en Turquie soit interdite  
jusqu'à nouvel ordre.

Le Figaro en Turquie.

Ces deux mesures dont  
je ne puis que regretter la  
nécessité sont seules de  
nature, votre Excellence  
le comprendra j'espère,  
à donner satisfaction au  
sentiment public que  
M. de Westime a profonde-  
ment blessé et à calmer  
l'irritation qu'il a fait  
naître contre sa personne.

~~Je serais retourné avant  
à votre Excellence si je voulais  
bien prendre telle disposition  
qu'Elle jugera opportune  
pour faciliter au Ministère  
de la Police, qui a reçu  
des ordres <sup>à cet effet</sup> ~~en conséquence~~  
l'exécution de cette double  
décision des Gouvernements  
de S. M. G.~~

Neuilly le 29 août 1870.

~~Le Figaro en  
Turquie~~

3 fois  
Ante de la g...  
N<sup>o</sup> 1

Banque Impériale Ottomane.

M. M. les Actionnaires de la Banque Impériale Ottomane sont prévenus, que, conformément à l'art. 37 des statuts, une Assemblée Générale aura lieu le Mercredi 15 Juin prochain, à 1 heure de relevée, à Londres, London Tavern, à l'effet de statuer.

- 1<sup>o</sup> Sur l'approbation des comptes de l'exercice 1863;
- 2<sup>o</sup> Sur la fixation des dividendes;
- 3<sup>o</sup> Sur certaines modifications à apporter aux statuts.

Pour faire partie de l'Assemblée Générale, il faut, aux termes de l'article 29 des statuts, être porteur de titres Actions au moins et les déposer au plus tard 20 jours avant le 15 Juin.

de l'Assemblée

attenu,

Permettez-moi de signaler à votre attention des faits qui nous obligeraient à renouer au Journal de Constantinople pour nos publications officielles s'ils se renouvelaient.

Comme nous avons transmis à la nouvelle Administration de ce Journal un avis concernant la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque et aujourd'hui lundi, cet avis n'a pas été

Personnelle

Je prie que cette inadvertance ne soit pas occasionnée une grave responsabilité.  
Bon attend d'at. Fach...

Ministère des affaires étrangères

Paris le 15 Juin 1863



à Londres, à l'Agence de la Banque  
Impériale-Ottomane à Bank Building  
à Paris, dans les bureaux de la Société Générale  
de Crédit Mobilier 15 place Vendôme  
à Constantinople au siège de la Société.

Personnelle

Je prie que cette insouciance  
soit prise en considération et si on me  
peut prêter assistance une grande responsabilité  
Don Albert d'Als. Vasté

Ministère des affaires étrangères

Paris le 12 Mars 1871

inséré. — et sans aucun  
envoi. Demandez les explications  
et il n'aura à être répondu que  
note communication et tout  
parvenir samedi vers 6 heures  
le journal de lundi. Etant  
déjà composé.

Enfin ce matin à 10 heures  
nous avons encore transmis  
un avis de nature à calmer  
les appréhensions explicites des  
le public au sujet du triage  
des obligations de la émission,  
et le journal n'a pas encore  
trouvé une place pour cette  
insertion.

Le ministère de l'Intérieur  
réfléchit et je prie en

Demander avis à votre attaché  
qui saura à qui les  
événements sont nécessaires.  
Je mis ce votre affaire  
à très sérieusement.

M<sup>re</sup> de Plancy

Monsieur,

Je m'imprime de soumettre très-respectueusement à Votre Altesse, au sujet des plaintes formulées contre la nouvelle administration du Journal de Constantinople dans une lettre qui lui a été adressée par Monsieur le Directeur de la Banque Imp<sup>le</sup>, les explications que Votre Altesse est en droit d'exiger de moi et que ma dignité personnelle aussi bien que mon caractère d'employé du Gouvernement Imp<sup>l</sup> m'engagent à lui présenter.

M<sup>l</sup> le Marquis de Planc se plaint de ce qu'un avis, transmis au journal samedi passé, n'ait pas

Von Altesse Oali Pachha  
Ministre des Affaires étrangères

N<sup>o</sup> 2

Banque Impériale Ottomane

Constantinople le 11 Août 1864

Monsieur le Rédacteur  
du Journal de Constantinople  
Pacha

Monsieur

Sous vous prie de faire paraître l'avis ci-dessous dans un des plus prochains numéros de votre journal

Aguez, Monsieur, mes salutations distinguées  
de la Banque Impériale Ottomane

M<sup>l</sup> de Planc

Banque Impériale Ottomane

La commission du tirage des obligations à amortir de la 4<sup>e</sup> émission est convoquée mercredi 18 à Djavarli-han.

Ont été désignés pour faire partie de cette commission outre les représentants de ce Sublime Porte, du Ministère des Finances, et de la Banque Impériale les  
M. M. C. S. Hansen, A. Meiss, G. Karifi, M. Kalli, S. Haca, O. Allahverdi, A. Amirovici, A. Hacıreis, Thako, M. Alberti, Andrea Bey.

Lettre d'excuse que j'écris l'avis, que M. le Marquis de  
Stue en demandant simplement l'insertion dans  
un des plus prochains numéros du journal. Cet avis,  
ainsi que le précédent, est, en effet, paru hier.

Il est dit M. de Stue entend et désigne un autre  
avis intéressant le public (N. 3) envoyé par la Banque  
le 4<sup>h</sup> hier mardi. Mais il n'a pu être reçu que passé  
2 heures, après midi. Puisque la lettre singulière (N. 4)  
qui l'accompagnait est datée de mardi 2 heures, c'est  
à dire lorsque la distribution du journal avait déjà  
commencé. Cet avis est publié aujourd'hui.

Je me en terminant exprimer l'espoir, Messieurs,  
que mes humbles explications seront jugées suffisantes  
pour ma justification, et je m'en remets entièrement  
à la justice et à la bonté de votre altesse pour être relevé  
du blâme que j'ai été assez malheureux pour encourir.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs,

de votre altesse

le très obéissant, très humble et très dévoué serviteur

Le 4<sup>h</sup> août 1864.

J. H. S. L. S. S.

N. 3

M. S.

Banque Impériale d'Autriche

On prévient le public que pendant  
les opérations de tirage des obligations  
de la 1<sup>re</sup> série, les bureaux de la  
Dette publique - seront fermés à l'ordinaire  
M. S. -

pas été publié lundi. L'administrateur, M<sup>r</sup> Anino, affirme qu'il n'a reçu ces avis (N<sup>os</sup> 1) que lundi matin, en admettant qu'il ait été transmis samedi, ce ne peut être que très tard, après le départ de M<sup>r</sup> Anino, qui, les bureaux du Journal étant fermés dimanche, n'a pu effectivement le recevoir que le lendemain. Je dois toujours déclarer que cette notification m'a été remise lundi matin, à 9 heures passées. Or, elle arrivait trop tard pour être insérée le jour même au journal, qui, d'après son règlement intérieur, ne fait pas d'insertions le jour même où elles sont demandées. D'ailleurs, il s'agissait d'annoncer la convocation de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque, à Londres, pour le 15 Juin et j'ai cru pouvoir différer de 24 heures cette publication.

En second lieu, M<sup>r</sup> le Marquis de Hæuss de plaint, et cette partie de sa lettre cache une odieuse insinuation que je repousse de toutes mes forces.

forcées, au défaut de publication d'un avis de nature à calmer les appréhensions dans le public, au sujet du tirage des obligations de la 4<sup>e</sup> émission, avis qui a été transmis, dit-on, ce matin et prendra la liberté de demander de quel jour on veut parler, par la lettre de M<sup>r</sup> le Directeur de la Banque Imp<sup>le</sup> ne porte pas de date.

Le Journal de l'Imp<sup>le</sup> a reçu de la Banque, pendant ces derniers jours, outre la notification citée plus haut, deux avis. L'un quel veut en faire allusion, le matin, en effet un avis que j'ai l'honneur de soumettre et joint à votre lettre sub N<sup>o</sup> 4 m'a été remis, immédiatement après sa réception. Il n'a d'autre objet que d'annoncer, pour le 15 (on ne dit pas si quel mois) la réunion de la Commission du tirage des obligations précitées. Il était 11 heures. J'ai demandé s'il pouvait être inséré le chef d'atelier m'a répondu qu'il fallait retarder le tirage de quelques heures, ce n'aurait pas été sans hésité à le faire insérer, si je n'avais constaté par la lettre

N<sup>o</sup> 11

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous  
transmettre un avis intéressant  
le public en vous priant de  
me faire savoir s'il pourra  
être inséré demain dans le  
journal. —

Dans le cas contraire j  
vous prierais de me  
le renvoyer. —

Votre dévoué serviteur

M<sup>de</sup> de Launay

à 2 heures. —

M<sup>de</sup> de Moëne dit dans la lettre sans date qu'il  
a adressé à Son Altesse le Ministre des Affaires Stran-  
gères qu'un avis transmis au Journal samedi passé  
n'était pas inséré aujourd'hui lundi. Il n'a le sava-  
qu'après la distribution du Journal en, tout au plus  
à midi. Or, il ajoute plus loin: "Enfin, ce matin  
à 10 heures nous avons transmis un autre avis etc.  
Ce ne pouvait donc être que mardi matin, ce qui  
n'est pas vrai, car le seul avis qui ait été envoyé  
ce jour-là au Journal porte, sur la lettre d'envoi  
signée par M<sup>de</sup> de Moëne la date de mardi 2 heures"

Paris le 24 avril 1864

Excellence,

Hier je fus à la lettre de M. de Blois plus il me  
 devient difficile de contenir mon indignation en présence  
 de ces insinuations et de ces <sup>autres</sup> calculs que cela, ten-  
 tant à mon égard. Hier encore M. de Blois publia l'art de  
 faire une plainte qui porte exclusivement sur une question de  
 date et qui avait affirmé qu'un autre voyage avait été fait  
 et encore supposé lundi, M. de Buzignac ajouta ce matin  
 à 11 heures, nous avons encore transmis un avis de ce fait sur le  
 point de fait et sur le point de droit qu'il porte les insinuations  
 dans il ne pouvait encore venir les heures du matin de la  
 première avis avait été en non, ainsi ce jour-là le dit de Blois  
 enfin ce matin à 11 heures, les faits se passent sans se rap-  
 ter qu'un autre avis avait été, cela me paraît bien étrange, cependant  
 l'avis

M. de Blois

Atali Pacha

Ministre des affaires étrangères

100,000 fr  
 80  
 5000

1

dates? M. de Blane écrivait-il lundi en mars? Je me demande  
encore pourquoi M. le Marquis de Blane n'a pas désigné d'une  
façon plus précise la nature de l'avis, lorsqu'il s'agit quel-  
qu'un de savoir s'il parle de celui qui a été envoyé lundi et  
a paru et devait paraître le lendemain, ou de l'autre qui  
a été transmis mardi à 2 heures après midi, c'est-à-dire  
après la distribution du journal. Le deux choses l'une,  
ou bien M. de Blane écrivait à son altesse lundi, mais  
alors se quer se plaint-il? <sup>à quel envoi l'avis, lundi, à M. de Blane, etc.</sup> dans la lettre l'avis  
il en demandait l'insertion dans un des plus prochains  
N<sup>os</sup> du journal, ou bien il écrivait mardi, comme on  
serait tenté de le croire, et alors, que signifierait ce mot  
supplémentaire lundi de cette date? Il aurait pu mentionner  
la lettre d'avis signée par lui porte mardi 2 heures.

Les équivoques pourraient me donner le droit d'accuser  
M. de Blane de la plus grande malice, j'en suis bien sûr  
étrange malgré de la vérité. En tous cas, devant la gravité  
des soupçons que sa lettre aurait naturellement soulevés, de  
certain que l'on a voulu parler de mon caractère, je me borne  
à cette velléité que je n'ai resté sous le coup d'attaques aussi

indignes, il me serait impossible de continuer à exercer au  
journal des fonctions que la confiance entière toute de  
son directeur pour me permettre de travailler avec sa  
sécurité et mon bonheur.

Je suis, Monsieur l'Élu,

de votre dévoué,

le très humble et très respectueux serviteur

Ch. de Blane

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

S. E. Safvet Pacha

M. N. Bordéano

Le 5. 9. 1868

23573 + 79



150

251-152

119

Propriétaire de la  
Demande, présentée dans votre  
lettre en date du 8 courant,  
le Journal Imp. sous le nom  
de "La Turquie",  
le droit de sa publication,  
ainsi que  
la Typographie et la  
Lithographie centrales.

Il est superflu de dire  
qu'en devenant votre pro-  
priété personnelle, la  
"Turquie" ne saurait  
plus avoir aucun caract-  
ère officieux, et elle  
sera soumise, comme les  
autres journaux de l'Em-  
pire, aux lois et règlements  
établis ou à établir au  
sujet de la presse.  
Après etc.

LA TURQUIE  
JOURNAL QUOTIDIEN

Direction  
6, Rue du Divan, 6

Excellence,

Lorsque M. Paragnon dirigeait le Journal  
de Constantinople le Gouvernement impérial déboursait  
pour l'entretien de cet organe environ trois cents mille  
piastres par an.

Une économie de plus de la moitié fut effectuée  
en faveur du Trésor, lorsqu'on me confia l'exploitation  
de "La Turquie", et sans les événements de Crée qui nous  
privés de plus de deux cents abonnés, le journal aurait  
pu marcher avec ses propres ressources.

Mais là n'est pas la question. Il importe  
d'examiner si "La Turquie" peut, dans les conditions  
actuelles, rendre au Gouvernement des services proportionnés  
aux sacrifices que celui-ci s'impose pour l'entretien.

Votre Excellence Safvet Pacha,  
Ministre ad interim des Affaires Étrangères



vingt mille francs;

Il m'allouerait annuellement une somme de 600 moudjidiés d'or, payable par anticipation, en récompense des services que je serai dans le cas de rendre au Gouvernement ottoman, et pour l'impression aux frais de revient de tous les travaux qui seront commandés à mon établissement par le Ministère des Affaires Étrangères.

Ce projet réalisé, comme Votre Excellence le voit, une économie nette en faveur du Trésor de 700 livres par an, sans compter que le Gouvernement n'est plus tenu de renouveler le matériel, qui est une dépense encore plus considérable. -

Quant au matériel dont je demande la cession, son coût ne monte pas à plus de vingt mille francs, comme il appert de la note ci-jointe.

En soumettant ce projet à Votre Excellence je La prie instamment ou de l'adopter, si Elle le juge convenable, ou bien de prendre les mesures nécessaires en vue d'améliorer la situation pécuniaire qui m'est faite par suite des pertes que je continue d'éprouver dans les conditions actuelles de l'exploitation du journal.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma plus respectueuse considération.

Bordeaux

Pera le 8 Octobre 1865.

Paria 16 Juin 1868.

Altesse,

Après avoir attendu dix mois environ, et cela en contractant des dettes à de très forts intérêts pour subvenir à l'entretien du journal, j'ai fini par acquiescer la conviction que le Gouvernement Impérial n'est pas disposé à donner suite à mes demandes.

Dans cet état de choses, ne voulant plus augmenter continuellement la somme de mes dettes qui monte déjà à plus de vingt cinq mille francs, je viens prier Votre Altesse de vouloir bien accepter ma démission et pourvoir sans délai à mon remplacement afin que le journal ne reste pas sans direction.

Je prie Votre Altesse d'agréer l'hommage de ma considération la plus respectueuse.

Bardiney

A Son Altesse Ferid Pacha,  
Ministre des Affaires Étrangères

La Turquie.

DIRECTION.

3257 Altesse,

Conformément à vos ordres j'ai publié aujourd'hui l'article ci-joint sur l'autonomie en Turquie. J'espère qu'il répondra à l'attente de Votre Altesse.

Je publie également un autre dans lequel je m'applique à mettre à jour la politique russo-américaine, et que je soumetts également à Votre Altesse.

Le Général Jyralicoff n'en sera pas content et déjà il m'a fait plusieurs fois se plaindre à la S. P. de la nouvelle attitude que mon journal a prise depuis quelque

temps vis-à-vis de la Russie.

Mais il est de notre intérêt, je crois, de faire connaître un peu à l'Europe cette politique russe qu'on ignore entièrement. D'ailleurs, les journaux russes ne se font pas scrupule de dire des atrocités de nous, et je ne vois pourquoi nous restions sous le coup d'accusations qui, passées, sous silence, peuvent nous nuire inopinément.

Dans tous les cas si la marche du journal que je dirige ne satisfait pas Votre Altesse, elle n'a qu'à me tracer la ligne de conduite à suivre et je m'y

conformerai exactement.

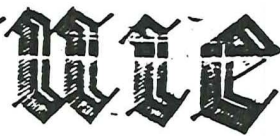
Je prie Votre Altesse d'agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

Pavlovsky

Péra le 3 avril 1867.

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE. 982

Un Numéro 1 Piasire.



PLIX ELS INMETICONS

Sup. PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne  
AVANT LES ANNONCES — Eclairages, 6 piasires la ligne  
ESSE DIVERS. — Lignes du Journal, 15 piasires.  
Les manuscrits non-acceptés ne seront pas rendus.  
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois  
et se paient d'avance.  
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accom-  
pagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est con-  
sidérée comme nulle.

## ET LITTÉRAIRE.

Les alliances se forment.  
Les prétextes de guerre ne manquent pas.

On peut dire que le premier coup de canon sera le signal d'une conflagration à laquelle prendront part toutes les puissances de l'Europe.

Chose plus grave!  
Il suffit que les Etats-Unis profitent de l'occasion pour appliquer la doctrine Monroe, et le continent américain, tout entier, depuis la baie d'Hudson, jusqu'au cap Horn, sera également embrasé par la guerre.

Et qu'on ne nous accuse pas de pessimisme!

Au point où en sont les choses, la guerre est presque inévitable. Elle a son germe dans les choses tout autant que dans les hommes.

Si d'une part l'ambition de quelques-uns juge le moment favorable pour frapper un grand coup; d'autre part, les principes économiques qui régissent le monde, et qui forment comme la base des sociétés modernes, se trouvent presque partout en état d'antagonisme avec la politique.

De là un travail souterrain qui s'opère, quelque chose comme une fuite de gaz qui n'a besoin que d'une étincelle pour faire explosion.

Nous craignons bien cependant que les intérêts des peuples soient pour peu de chose dans les éventualités d'une guerre qui partirait de ce principe:  
L'Europe aux Russes, l'Amérique aux Américains!

La trame est artistement tissée et il faudra toute l'habileté, tout le bon sens, tous les efforts de l'Europe pour la dénouer.

En vendant aux Etats-Unis ses possessions américaines, la Russie se procure de l'argent, c'est-à-dire le nerf de l'intrigue et le nerf de la guerre, comme dit Figaro.

Elle se ménage la faculté de faire des emprunts en Amérique, dans le cas où les marchés financiers de l'Europe viendraient à lui être fermés.

En outre, elle cherche à paralyser une partie des forces de l'Angleterre et de la France, en lâchant les Américains sur le Canada et les Antilles.

Elle se fera au besoin l'alliée du sionisme par l'intermédiaire des Etats-Unis.

Comprenez-vous maintenant l'indiscrétion patriotique du grand-duc Nicolas, s'écriant dans un banquet, donné à St.-Petersbourg, en l'honneur des défenseurs de Sebastopol, que le moment était proche, où l'arsenal de la Mer-Noire serait relevé et où l'œuvre interrompue par le traité de 1856 reprendrait sa consécration?

Une chose nous rassure, c'est une correspondance de l'*Indépendance belge*, aux termes de laquelle, une entente complète serait sur le point de s'établir entre la France et la Prusse.

L'*Etendard*, journal semi-officiel, a commencé la publication d'une série d'articles dans le but de combattre les susceptibilités de l'opinion publique suscitées contre la Prusse, par une presse

aveugle ou coupable, et l'auteur de ces articles a reçu de très-haut lieu des félicitations et des encouragements.

Le vieux bon sens gaulois ne tardera pas à réagir.

On ne sera pas long à comprendre, qu'une alliance de toute l'Europe occidentale n'est pas de trop, pour conjurer les dangers de l'alliance russo-américaine, et qu'à l'équilibre européen de M. Thiers, il faut substituer l'équilibre du monde.

Quant à ces écrivains qui persistent à entretenir la désunion, là où la coalition de toutes les forces est une nécessité de salut public, le coup d'assommoir des événements suffira à peine pour les déromper.

*Quos vult perdere Jupiter dementat!*

On lit dans le *Courier d'Orient* du 1<sup>er</sup> avril :

« Hier, lundi, le *Levant Herald* a dit que l'ambassadeur de France a conseillé à la Porte de « céder l'île de Crète à la Grèce. »

« Nous pouvons donner l'assurance la plus complète que dans les entretiens de M. Bourée avec le ministre des affaires étrangères du Sultan, les mots de *Grèce* et de *cession* n'ont pas été prononcés. »

### LA TURQUIE

ET LE PRINCIPE DES NATIONALITÉS.

Le *Journal de St.-Petersbourg* publie, dans son numéro du 20 février, trois dépêches du Prince Gortchakoff, sur les événements dont la Crète vient d'être le théâtre.

Dans l'opinion du ministre de Russie, la meilleure solution à donner à la question d'Orient, serait d'obtenir du Sultan une autonomie avec un lien de vasselage, en faveur des diverses populations d'Orient; en d'autres termes c'est le principe des nationalités, exécration desquels s'agit de la Pologne, excellent lorsqu'il s'agit de la Turquie, dont le cabinet de St.-Petersbourg recommande l'adoption.

Nous abandonnons à l'Europe le soin d'apprécier l'immense portée politique que renferme cette proposition. Pour notre part, nous nous contentons aujourd'hui d'examiner le côté pratique de la question.

Le principe des nationalités, appliqué en Italie et tout récemment en Allemagne, a pu y prendre ses lettres de naturalisation, ces pays étant composés d'éléments essentiellement homogènes, ayant la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes aspirations.

Il n'en est pas de même en Turquie. Nous défions qui que ce soit de découvrir dans toute l'étendue de l'Empire, non pas une province, mais un simple canton qui soit formé d'un seul élément; partout on trouvera des Turcs d'abord, des Grecs, des Slaves, des Arméniens, des Israélites; la langue dominante est presque toujours la langue turque, bien que le gouvernement n'ait jamais défendu aux populations de parler leurs propres idiomes.

### L'ALLIANCE RUSSO-AMÉRICAIN.

Que ceux qui ont des yeux les ouvrent!  
Que ceux qui ont des oreilles écoutent!  
Que ceux qui, au milieu de l'engourdissement général ont conservé la faculté d'ajuster une idée au bout d'une autre idée, se recueillent.

En vérité, en vérité, les temps approchent!

Nous avons publié hier, un télégramme ainsi conçu :

*New-York, 30.* — « Le Sénat est convoqué extraordinairement, lundi prochain, afin de se livrer à l'examen d'un traité aux termes duquel la Russie cède aux Etats-Unis toute l'Amérique russe. »

Comme corollaire de cette nouvelle, l'*Indépendance belge* nous a annoncé la négociation d'un emprunt russe de 100 millions, sur la place de Paris.

Enfin, pour que rien ne manque à l'édification du public, les Etats-Unis ont acquis du gouvernement dominicain, la baie de Samana, afin d'avoir un dépôt de charbon, un port de refuge, un centre d'approvisionnement, une base d'opérations au cœur des Antilles.

Que vient-on nous parler d'Exposition Universelle, du temple de la paix, de la confraternité des nations!

L'année 1867 réserve à toutes les utopies généreuses un éclatant démenti.  
« Dieu veuille, qu'elle ne nous fournisse pas une nouvelle démonstration de cette vérité, à savoir que les extrêmes se touchent, et que rien ne ressemble à la barbarie, comme l'extrême civilisation. »

Jetez un regard sur l'Europe; la France arme; la Russie arme; tous les Etats secondaires arment; l'Angleterre sera entraînée; l'Allemagne est toujours prête.

En un mot, la conquête qui date de quatre cents ans a fini par fondre les divers éléments, en leur donnant une langue turque très prononcée.

Cela est si vrai, qu'on est obligé, pour se faire comprendre par certaines populations, d'imprimer les livres et les journaux en caractères grecs ou arméniens mais en employant la langue turque.

Supposons, pour un instant, que le gouvernement adhère à la proposition russe et veuille appliquer ici de la même la plus sincère le principe des nationalités.

Quels seront les moyens pratiques d'arriver à cette solution ?

Comment parviendrait-on à d'insérer dans une même province, les divers éléments qui s'y trouvent amalgamés ?

Èlevra-t-on les uns pour abaisser les autres ?

Mais dans ce cas, l'injustice serait flagrante, la confusion inévitable et au lieu d'organiser ou désorganiserait tout l'Empire. Tel serait fatalement le résultat qu'on pourrait attendre, résultat qui nuirait essentiellement aux populations qu'on a en vue de favoriser.

Mais on nous objectera que l'autonomie dont jouissent la Roumanie, la Serbie et l'île de Samos, n'a fait aucun mal à la Turquie.

D'accord.

Mais ces pays ont toujours vécu de leur vie nationale et aucun élément étranger d'une certaine importance n'a pu s'y établir définitivement. C'est l'unique raison qui a déterminé le gouvernement Impérial à leur concéder l'autonomie.

L'objection tombe d'elle-même devant la simple exposition des faits.

On ne saurait invoquer ce précédent et pour les autres provinces de l'Empire, dont les habitants se sont rapprochés et confondus par un contact de plusieurs siècles, et par la solidarité des intérêts matériels.

La commune qui est la base fondamentale de l'organisation de l'Empire jouit des mêmes privilèges administratifs que les Municipalités des autres Etats de l'Europe.

L'administration n'intervient en aucun cas dans les affaires d'intérêt local. Ces intérêts sont régis par les autorités communales.

La répartition de l'impôt, la création et la direction des écoles, l'entretien du culte, sont du ressort exclusif de l'administration municipale, et c'est précisément, pour conserver ces traditions libérales, que le gouvernement a pris la commune, pour base du système politique et administratif inauguré par l'institution des vilayets.

Il serait donc puéril de songer à désorganiser aujourd'hui des races dont les intérêts et les aspirations ont fini par se fuser entièrement.

La destruction de ce qui existe ne saurait être profitable ni au gouvernement dont on prétend diminuer les embarras, ni aux populations qu'on voudrait favoriser.

Il serait méconnaître l'anarchie là où l'ordre existe, et cela pour le plaisir d'appliquer à tort et à travers le principe des nationalités.

Ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, il faudrait pourtant s'entendre sur ce principe et les puissances qui en recommandent l'application à la Turquie, en réclamant l'aide pour la Grèce, feraient bien de prêcher d'exemple.

Nous connaissons telle grande puissance qui se trouve réduite à une médiocre importance, si elle voulait entreprendre une liquidation de ses peuples, en prenant pour base le principe des nationalités.

Qu'il soit en fait, ce principe ne saurait être appliqué en Turquie, où il n'y a, nulle part, de nationalité homogène, et le gouvernement ne

peut voir au fond des suggestions qui lui parviennent, qu'une tendance à opérer sous une forme déguisée, le démembrement de l'Empire.

Correspondance particulière de LA TRIBUNE.  
Paris, 22 mars.

L'interpellation Thiers a continué jusqu'à lundi, et ce n'est qu'à huit heures du soir qu'elle a été close.

Au discours de M. Thiers, succédait vendredi celui de M. Garnier Pagès, également député de l'opposition, mais ayant sur les principes des nationalités des opinions toutes différentes de celles de son collègue. Il monta à la tribune pour affirmer cette différence et proclamer la souveraineté des peuples. Or M. Garnier Pagès se rencontre avec M. Thiers, c'est dans l'appréciation de la conduite du gouvernement. Nous n'avons appuyé notre influence que sur la force, dit-il, nous avons sur tous les champs de bataille remporté des victoires et notre influence s'amplifie partout. Ici M. Garnier Pagès, trace un rapide résumé des grands faits de politique extérieure accomplis dans la commencement de l'Empire, et arrive aux événements d'Allemagne; il proteste contre la conduite de la Prusse, et demande que la France lui oppose non pas des alliances de gouvernement à gouvernement, mais l'alliance avec les peuples. Pas de conquêtes, pas d'agrandissement territorial, pas d'agression. Fondons le droit nouveau, le droit de la souveraineté des peuples, établissons la confédération des peuples dans la liberté et dans la justice.

M. Emile Olivier monte à la tribune. Sa thèse est celle-ci. « L'Allemagne est, doit être notre amie naturelle, notre alliée; ne prêtons pas l'oreille à ceux qui nous montrent en elle une ennemie héréditaire. C'est la Russie qui ne veut pas d'une alliance de la France avec l'Allemagne, c'est la Russie qui ne veut pas que l'Allemagne se dresse comme un boulevard, entre elle et nous. L'Allemagne se défie de nous, prouvons lui que nous sommes ses amis, ses véritables alliés; comme elle nous sommes affamés de paix, mais la paix dans l'honneur, dans la dignité, dans la grandeur. Tendons la main à l'Allemagne, et n'acceptons la guerre, que si l'on nous offre la paix dans la faiblesse, dans l'humiliation, dans l'abaissement.

Ce discours, d'une tournure toute ministérielle était fort éloquent et a été fort applaudi.

Je passe rapidement sur un très long discours de M. de Latour. L'honorable député est contre la Russie et demande une alliance avec l'Autriche. Pour lui on ne règlera la question d'Orient que par l'émancipation des chrétiens orientaux avec une administration autonome sous la vassalité de la Porte et le protectorat des grandes puissances. Du reste, M. de Latour a pleine confiance dans la politique conservatrice de l'Empereur.

Après ce discours, qu'on peut considérer comme une sorte de repos, de halte au milieu de cette fiévreuse interpellation, M. le ministre d'Etat monte à la tribune. Il résume d'abord les interpellations de son adversaire, M. Thiers, car c'est à lui surtout qu'il s'adresse, et il démontre que la politique impériale a déployé autant de sagesse et de tact qu'il le fallait dans les dernières questions qui ont agité l'Europe. Le gouvernement n'avait aucun droit d'intervenir activement, mais il a conseillé à l'Italie la concorde et la conciliation.

Il est bon de lui dire qu'elle a été ingrate et méconnaître quand, dans un accès d'orgueil blessé, elle a élevé une objection contre la France, qui lui offrait les clefs de la Vénétie. Il est bon qu'elle entende ce langage. Les conseils de la France sont comme le flambeau qui lui trace sa route et l'aide à éviter les écueils. Mais au nom du gouvernement, M. Rouher déclare ne rien regretter de ce qui s'est fait en Italie. Il ne regrette pas davantage les événements d'Allemagne. La France a voulu intervenir pacifiquement dans la question des duchés de nous, elle a fait des tentatives de transaction qui ont échoué par le mauvais vouloir de l'Allemagne, de la Prusse et de l'Autriche pour le grand conflit qui a suivi. Là aussi, la France a fait tous ses efforts pour empêcher la guerre. Elle n'a pas été écoutée

et Jules Favre monte à la tribune pour réfuter les arguments du ministre d'Etat. Il pose ce dilemme: si la France n'a rien à craindre, pourquoi venir troubler le pays par cette loi sur la réorganisation militaire, sans précédent dans notre histoire? L'orateur continue ainsi jusqu'au moment où il cite une phrase du dernier discours de l'Empereur qu'il met en regard du discours de M. Rouher et de la circulaire de M. de Lavalette. Ici le président l'arrête, et un vif débat s'engage entre lui et l'orateur. M. Walewski lui conteste le droit de discuter le discours Impérial qui n'est pas en cause. M. Jules Favre revêt du ce droit et continue dans le même esprit; s'efforçant de prouver le désaccord qui existerait entre le langage satisfait qui tient le gouvernement et les déclarations du ministre des affaires étrangères. La fatigue lute rompt ici M. Jules Favre, et la suite de l'interpellation est envoyée à lundi. Je n'analyserai pas les discours des divers orateurs qui ont pris la parole; j'insisterai plus particulièrement sur l'ensemble de cette séance qui a été aussi orageuse, aussi tumultueuse que l'étaient les débats législatifs en 1848.

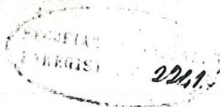
M. Jules Favre continue d'abord son discours, et voit des fautes et des maladroites dans tout ce que M. Rouher a présenté comme une heureuse et habile attitude de la France. Au moment de conclure, il prend pour exemple le Mexique, et se voit de nouveau rappelé à la question par le président de la Chambre. L'unité allemande, pour lui M. Favre, telle que la Prusse la constitue, est un danger pour nous, et nous ne pouvons la combattre qu'en nous alliants, non pas avec l'Autriche, mais avec les ennemis de cette unité, c'est à dire les peuples sacrifiés et les rois dépossédés, et en montrant à l'unité prussienne qu'il y a en France des institutions libres et la volonté de les appliquer. Enfin, dit M. Favre, en quittant la tribune, nous sommes placés à l'entrée de deux voies, l'une conduit à la liberté, l'autre à la guerre.

J'ai dit que j'analyserai à peine les autres

Projet de télégramme  
à S. R. Safvet Pacha.

Le 4<sup>th</sup> 1866

N° 17447 + 386



136

Reçu <sup>Depêche n° 3080/482.</sup>  
~~télégramme~~

Monsieur Vigoureux <sup>correspondant</sup>  
~~de~~ <sup>Havas à Constantinople</sup>  
~~transmis à l'Agence~~ <sup>projet</sup>  
a déjà <sup>transmis à cette dernière en projet</sup>  
de convention qui n'entraînerait  
qu'une dépense annuelle de francs  
2000, non compris frais de  
transmission des télégrammes  
à Paris. Veuillez prendre connais-  
sance de ce projet et conclure  
une convention dans les meilleures  
conditions possibles, dans toutes les  
circonstances, sans toutefois  
dépasser le chiffre de 17000 francs  
y compris frais de transmission  
des dépêches.

Télégramme  
S. R. Safvet Pacha,

S. R. Qali Pacha  
Paris, le 8<sup>th</sup> 1866  
N° 3113 x 506.

Reçu télégramme du 4 septembre  
L'Agence Havas aurait  
écrit à Monsieur Vigoureux  
qu'elle n'accepte rien de son  
projet. Elle consent à faire  
le service demandé à 12000 fr.  
sans les télégrammes pour le  
journal "la Turquie". De  
une lettre d'Ohanis et  
à Monsieur Nagis a déjà  
supprimé ce service.

2243

1.  
Particulière  
N° 3080-488

Paris le 12 août 1866.  
Paris. Le 17 août 1866.

Cher Monsieur,

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
ENREGISTRÉ N° 3211

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à  
V<sup>tre</sup> Excellence un lettre que monsieur Hoquis m'a  
adressée pour me dire qu'il s'est entendu avec  
monsieur Hovas relativement au nouveau service  
télégraphique du journal "la Strigie" ainsi que  
sur les conditions auxquelles celui-ci consentirait  
à prêter la publicité de son agence à la propagation  
de nouvelles et articles favorables à l'Empire.

Le service, une fois assuré, nous n'aurons  
plus besoin de recourir à l'obligeance des autres  
journaux pour l'insertion des nouvelles impor-  
tantes destinées à être connues du public sur veau.

Le décret annonçant l'existence

V<sup>tre</sup> Excellence  
Monsieur Oualé Pacha,  
Ministre des Affaires Étrangères  
et. et. et.

des trois millions de la seconde série de la réserve,  
lequel j'ai envoyé à l'agence Havas, a été publié  
dans tous les journaux de Paris, y compris le  
petit et le grand moniteur.

Oùisi, toutes les mesures prises par  
le Gouvernement Impérial, communiquées par  
l'Ambassade, furent publiées dans tous les  
journaux, tandis que jusqu'ici elles ne pouvaient  
l'être que dans deux ou trois feuilles de cette  
capitale.

Monsieur Havas demande pour  
toutes ces publications une rémunération de  
quinze mille francs par an. Mais nous pourrions  
réduire cette somme à douze mille, ce que l'un  
seul journal ne voudrait pas se charger de faire  
avec une telle somme. D'ailleurs, l'agence Havas  
a une autorité incontestable sur tous les journaux.

Copie  
Annuaire n° 1  
3080-482

Paris, le 15 Août 1866

À Son Excellence Sefket Pacha  
Ambassadeur de Sa Majesté Impériale le Sultan près  
la Cour des Cépileries

Excellence,  
D'après vos ordres, je me suis rendu, l'autre jour, chez  
M<sup>r</sup> Hervas avec qui je me suis entendu relativement  
au nouveau service télégraphique du journal La Turquie,  
lequel service ne coûtera mensuellement que 350 à  
360 francs, bien qu'il doive se composer de 30 dépêches  
par mois de 30 mots chacune, & avoir plus de célérité  
que le précédent, qui coûtait néanmoins le même  
prix pour 24 dépêches.

À cette occasion, j'ai été à même de m'entendre  
avec M<sup>r</sup> Hervas des conditions auxquelles



Il consentirait à prêter sincèrement l'immense  
publicité de Son Sérénité à la propagation des  
idées favorables aux droits & aux intérêts de la  
Sublime Porte & de l'Empire Ottoman, & il a  
bien voulu entrer, à ce sujet, dans des détails  
très intéressants touchant les divers éléments  
d'organisation qui constituent cette publicité,  
qui se divise en cinq parties, toutes pouvant  
être très utiles au Gouvernement Impérial.

La première partie concerne les dépêches  
télégraphiques envoyées à tous les journaux de  
France & d'Europe qui les publient exactement,  
quelle que soit leur couleur politique, ainsi  
que Votre Excellence a pu s'en convaincre par  
le décret relatif à la nouvelle émission de trois  
millions de livres d'obligations turques, qui a

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE. 982

paru tout de suite dans toutes ces feuilles.

La seconde partie comprend les correspondances  
générales envoyées également à tous les journaux  
français & étrangers.

La troisième contient d'autres correspondances  
destinées aux septante journaux les plus importants  
de l'Allemagne.

La quatrième est destinée aux traductions  
des journaux rédigés en langues étrangères.

La cinquième est consacrée à tous les  
documents & pièces que l'on a intérêt à livrer à  
la publicité de l'Agence.

De cette organisation & d'après les arrange-  
ments qui seraient convenus il résulte que toute  
dépêche télégraphique, longue ou courte, qui serait  
envoyée de Constantinople ou de l'ambassade Impé-

à l'Agence Havas, recevrait sans retard la  
publicité de tous les journaux de France,  
d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse, d'Allemagne,  
de Russie, d'Italie, d'Espagne, de Belgique, de  
Hollande, enfin de tous les états, c'est-à-dire la  
plus grande publicité du monde.

Il en résulte aussi que toute correspondance,  
toute traduction d'article de journal, tout  
document, toute pièce, favorable aux intérêts  
de la Turquie, trouveraient place dans les  
Feuilles que l'Agence Havas adresse à tous  
les journaux.

Deux dépêches télégraphiques par semaine  
& dont l'étendue ne serait limitée que par  
l'importance du sujet, suffiraient sans doute  
au but que doit se proposer la Publication

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

Porte qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, les ferait  
envoyer directement à l'Agence Havas, ou à  
l'Ambassade Impériale, qui les ferait remettre à  
celle-ci sans aucun retard.

Quant aux correspondances à donner à  
l'Agence, nous pourrions les faire hebdoma-  
dairement, moi-même, d'après les journaux  
de Constantinople & les informations qui nous  
seraient fournies soit par l'Ambassade Impériale,  
soit par le bureau de la Presse de la Sublime  
Porte.

Il est facile de se convaincre qu'un tel  
service serait cent fois supérieur à ce qui est,  
& à tout ce que l'on pourrait faire en river dans  
ce sens & cent fois aussi plus utile & plus efficace.  
De plus, il se compléterait par celui que je fais ici

sous votre autorité, auprès des journaux, tels  
que la France, la Patrie, le Pays &c., & qui  
consiste à les rendre bienveillants envers la  
Turquie & à obtenir d'eux la publication des  
réputations que je leur soumetts.

Je crois qu'il est impossible d'imaginer  
un service de publicité plus vaste, plus sûr,  
plus conforme aux besoins de la Turquie,  
puisque'il serait toujours contrôlé par Votre  
Excellence qui, d'ailleurs, aurait la faculté d'y  
recourir dès que la Sublime Porte en  
voudrait plus.

Je suis avec respect etc etc  
Signé: Auguste

d'ici, elle est à même de faire accepter aux journaux  
malveillants même, une nouvelle manière de voir,  
conviendrait peu de publier sans leurs consentir.

J'ai lieu d'espérer que Votre Excellence  
n'hésitera pas à donner son approbation à une  
combinaison aussi avantageuse pour les  
intérêts du Gouvernement Impérial, & à en  
faire connaître les avantages au sein de votre  
bureau télégraphique.

Je suis avec le plus respectueux intérêt

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

à Votre Excellence

de Votre Excellence

Le très humble et très  
fidèle serviteur

Auguste

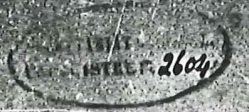
Votre Altesse le Ministre  
des affaires étrangères

173

M. de Lauray

Paris

le 3 Août 1866  
N° 17258 x 63



Monsieur

En réponse à la lettre que  
vous m'avez adressée en date  
du 30 juillet dernier, je dois  
vous informer que la Cour  
maintient l'arrêté de l'arrêté  
après en vertu de l'article 10  
de la Convention passée avec  
vous le 19 janvier / 27 février 1866  
et qui vous a été communiquée  
par M. de Lauray, directeur  
du bureau de la presse, le 28 juillet.

Je charge <sup>Florian Ruffin, comptable</sup> ~~un fonctionnaire~~  
de mon département de se rendre  
sans délai à l'imprimerie centrale  
pour examiner, de concert avec  
vous ou avec la personne que  
vous désignerez pour vous représenter,

En succédant à la  
haute appréciation de  
Votre Altesse le projet de  
réponse ci joint j'ai l'hon-  
neur d'exposer qu'à moins  
que Votre Altesse ne croit à  
la possibilité de prouver  
une fraude à la charge  
de M. de Lauray dans la  
publication de l'article  
incriminé, il serait bien  
de prévenir la demande  
de M. de Lauray pour  
l'indemnité qui lui est  
acquise par le contrat.

Le 1. Août 1866. W. Perris

49-055

Le montant de l'indemnité stipulée  
en votre faveur par l'Article  
conventionnel sus mentionné, et  
d'arrêter tous les comptes  
entre l'ancien et le  
nouveau matériel de l'établissement  
conformément à nos conventions.

Agreez

Encombrant donc sans cesse un volume à une simple page, il est de  
faux, car on ne peut pas perdre ses droits.

Notre Altesse comprendra donc aisément pourquoi j'ajoute une telle somme  
et réajuste avant d'abandonner ma propriété.

Si Notre Altesse persiste dans le principe qui est de l'État de réparer les  
à son préjudice pour moi de quitter le journal, mais, du moins, une telle  
restriction la rend devant la cour.

Pourtant, je consens avec Notre Altesse à la justice pour ce qui concerne  
que les deux articles mentionnés saisissez par le la de ce contrat et ainsi  
le distributeur doit en être frappé, il n'en sera rien de plus, car  
à cet égard, dans le cas d'une résiliation impossible dans l'état  
des choses.

Notre Altesse ne veut pas, d'après la lettre, donner une justification  
à elle une rétro la prise de ma dessain de ma propriété. Car je n'ai  
disputer ses droits, en même temps que on s'oppose à l'État par des  
injures et des menaces, comme même à mes yeux espère que la  
cette copie de lui que j'ai une fois permis de donner à Notre Altesse  
pour mes très avec l'appréhension plus exacte du fait et du droit, et  
me j'espère la justice et respectabilité nécessaire. D'après ce que j'ai  
Ambassade pour obtenir la garantie d'un dommage que j'en fais  
un droit de chercher à presser.

(Disposé même à la voie de l'arbitrage, si Notre Altesse y consent,  
je reste, avec un profond respect,

de Notre Altesse

Le très humble et très obéissant serviteur

Emmanuel de Lamoignon

Le 30 juillet 1866.

à M. Barthe

Paris

Notre Altesse  
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères  
Sublime Porte.



Colson

M. Charvis révisé, chef  
 du bureau de la presse, a fait imprimen  
 (sans mon journal) Le bourgeois qui a  
 fait le 1<sup>er</sup> numéro. Mais je n'ai pas de plan  
 particulier. Il faudrait en avoir un. M.  
 Charvis a notifié son plan par lettre le 26  
 de juillet. Il me prie de remettre un  
 devis à M. Bédarride.  
 Il me supplie de signer à la fin de  
 l'acte. Mais en fait de spécification pour  
 l'ouvrage qu'il veut faire, rien. Les journaux  
 ont été publiés dans le 1<sup>er</sup> numéro. Mais je n'ai  
 rien qui est, comme dit le maître, satisfaisant.  
 (C'est un acte de 1<sup>er</sup> jour. Je n'ai rien à dire. Je n'ai  
 rien de plus de moi. Je n'ai rien de plus.)  
 L'éditeur, M. Bédarride, a signé.

ary vers le 26, la direction du  
 journal en l'imprimerie centrale  
 ainsi que le matériel de cet  
 établissement d'après l'inventaire.

Dans l'espoir que vous vous  
 conformerez à la présente injonction  
 et que vous existerez ainsi ~~à~~ au  
 fonctionnaire chargé de vous  
 remettre cette lettre la <sup>facilement et rapidement</sup> nécessité  
 de recourir aux mesures nécessaires  
 pour ~~vous~~ y contraindre, je vous  
 prie, Monsieur, d'agréer l'assurance  
 de ma considération distinguée.

Ion altun Nali bacha  
 à M. Nordeano

119

Le 26 juillet 1866  
 N° 17200 x 60.

Monsieur,



TDV İSAM  
 Kütüphanesi Arşivi  
 No ZE.982

M. Im. Nordeano de Launay  
 ayant cessé, à partir d'aujourd'hui  
 de faire partie de la direction du  
 journal la urgie et de l'imprimerie  
 centrale, je vous copie cette  
 double direction et vous prie  
 de vous faire consigner tout le  
 matériel, ainsi que le matériel  
 de cet établissement, et après  
 l'inventaire qui en a été dressé  
 lors de la nomination de M.  
 de Launay  
 Verillep

562-67

Don Altiss  
Le Ministre des Affaires étrangères  
N. E. Saffet Pacha

Paris

Le 27 juin 1866  
N<sup>o</sup> 16934 x 294

SECRETARIAT GENERAL  
ENREGISTRÉ N<sup>o</sup> 259

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

5190/80  
11-08/10615

Les télégrammes envoyés de Paris au Journal "La Courrière" par la voie des dépêches particulières, subissent des retards qui rendent souvent inutiles les frais de ce service. Il serait en même temps très utile que le service télégraphique en question s'effectuât avec le plus de régularité possible; mais comme la transmission par le Canal de l'Ambassade Impériale de certaines nouvelles politiques pourrait présenter des inconvénients, j'ai signalé par la Dépêche de N. E. Du 16. Mars N<sup>o</sup> 2635-157, je

# L'ÉTOILE D'OR

PETIT JOURNAL DU SOIR, POLITIQUE ET FINANCIER

Adressez ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. Auguste Thomas, directeur.  
Abonnements, Constantinople, Un an 20 fr.; — six mois 10 fr.; — trois mois 5 fr. Pour la Province, l'étranger les frais de poste en sus.  
BUREAUX. Grand'Rue de Pera, 201.  
Les abonnements sont en avance.

CONSTANTINOPLE, 5 JUIN 1866.

### Bulletin Politique.

Nous ne sommes pas les seuls à admettre qu'un congrès ait la puissance de conjurer la guerre en Europe; l'*Avenir National* est, sur ce point, tout-à-fait de notre avis; on peut en juger par le fragment ci-après que nous détachons d'un de ses derniers bulletins politiques:

La proposition d'un Congrès est un excellent moyen pour gagner du temps; mais un Congrès ne peut résoudre aucune difficulté sérieuse. Un Congrès peut assurer des droits établis préalablement par les armes; il peut donner une certaine permanence aux résultats de la victoire ou de la défaite. Mais quand des pays ont poussé leurs préparatifs de guerre aussi loin que l'Autriche, la Prusse et l'Italie, il faut pour établir leurs droits et ajuster leur querelle quelque chose de plus efficace qu'un Congrès. Les naüts peuvent se laisser prendre à cette idée; les hommes d'Etat sérieux en reconnaissent toute l'inanité.

Le Congrès des députés allemands qui siège à Francfort s'efforce en vain de prévenir les hostilités; il s'y développe des idées extrêmes; il s'y propose des mesures violentes; on veut constituer le Congrès en comité de Salut public. Mais en Allemagne aucune idée ne se transforme en action. Toute l'énergie se passe en paroles; et après les motifs les plus violents, on s'arrête aux actes les plus inoffensifs. Une idée cependant préoccupe beaucoup les Allemands, elle les réveille de leur apathie ordinaire: c'est celle de la cession des bords du Rhin que, en général, ils ne considèrent pas de sang-froid.

Le mouvement des esprits, en Italie, se prononce énergiquement, même à Naples, où les réactionnaires espèrent trouver un appui. Le monde clérical et bourbonien, naguère si audacieux, se fait humble, et les conspirateurs sont atterrés.

Les patriotes, au contraire, se montrent pleins d'ardeur. Les gardes na-

tionales se mobilisent dans chaque commune; les volontaires se présentent en grand nombre. Naples doit fournir deux bataillons de gardes nationales mobilisées, et chacun se présente avec empressement. S'il y a encore quelques personnes attachées à la vieille dynastie, les nouvelles institutions sont acceptées avec bonheur dans les classes éclairées et commerciales; et comme elles sont bien unies et appuyées par le pouvoir, il n'y a rien à craindre pour l'ordre intérieur dans la lutte qui se prépare.

(Correspondance particulière de l'Étoile d'Or) ANKARA, 2 juin 1866.

J'avais omis dans ma correspondance dernière de vous parler de l'incident relatif aux portefaux de notre ville. D'après des ordres reçus de Constantinople, paraît-il, on leur a signifié qu'ils eussent à payer un impôt personnel. Conformément à l'organisation de cette corporation, leur chef a voulu répartir la somme exigée entre tous les individus; je n'ai pu savoir si c'était sur le pied d'une taxe égale pour tous, ou s'il y avait des catégories. Le fait est que ces pauvres gens qui sont excessivement mal sous le rapport de leurs petites finances ont très froidement accueilli la mesure. Ils ont d'abord murmuré, puis résisté; enfin, comme on les pressait, ils se sont mis en grève et l'on a pu voir un à deux jours entiers les Israélites occupés à transporter les petits paquets, à faire les petits commissions, se substituer aux portefaux et s'amuser à qui mieux mieux à profiter de cette faveur mesurée pour eux, au détriment du public forcé de passer par leurs exigences. J'ai dit que les portefaux ne font pas de brillantes affaires; et en effet, ils ont à lutter contre la cherté qui, du reste, est une gêne pour tous et, ensuite, pour ceux qui sont au service des particuliers, contre un criant monopole en vertu duquel le corps des portefaux de la douane exploite seul le droit de transporter, et naturellement à des prix fixés par les intéressés eux-mêmes, tous les colis débarqués sur les quais de cet établissement. C'est un monopole exorbitant contre lequel se sont maintes fois, mais toujours en vain, élevés tous les négociants de la ville. Il faut noter, en outre, que le monopole, très lucratif, on le comprend sans peine, profite surtout au chef des portefaux et qu'en grande partie il forme un revenu important pour celui qui loue à



Vous prie d'adopter avec empressement  
que vous jugerez convenable  
afin d'attacher aux télégrammes  
de la Turquie une régularité  
qui jusqu'ici n'a pu être  
obtenue par les moyens ordinaires  
dont dispose l'Administration  
télégraphique de l'Empire.

A partir du 1er juillet prochain, le *Courrier d'Orient* paraîtra tous les jours en feuille entière, et il sera imprimé en caractères neufs.

Le service télégraphique du journal vient d'être réorganisé. Un agent spécial nous enverra de Paris une dépêche tous les jours, et nous recevrons de Londres, de Florence, de Vienne, de Berlin des télégrammes toutes les fois qu'un fait intéressant se produira dans l'une de ces capitales.

Il y a deux sortes de nouvelles, celles qu'on trouve dans les journaux et celles qui ne sont pas encore connues du public. A l'égard de ces dernières, nos lecteurs apprécieront l'importance et la sûreté de nos renseignements.

Des primes seront données à nos abonnés.

Les abonnés de trois mois recevront gratuitement trois volumes des œuvres des meilleurs auteurs français et étrangers, à choisir sur une liste qui sera publiée;

Les abonnés de six mois, six volumes;  
Les abonnés d'un an, douze volumes.

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

Bureau de la presse  
le 9 mai 1866

Le *Courrier d'Orient* vient d'être  
le directeur, M. Gumpel, a  
vient de retourner à Constantinople,  
après avoir, par ses soins, débattu  
les moyens de donner à cette  
feuille  
un grand développement, en publiant  
dans la note ci-jointe, les œuvres  
littéraires qui y seront introduites,  
et qui la mettront à même  
de soutenir la concurrence avec  
la Turquie, mieux qu'elle n'a  
pu le faire jusqu'ici.

Le bureau croit pouvoir dire que  
si le service des dépêches de la  
Turquie pouvait être rendu plus  
régulier (ou les faire venir  
par la voie de l'ambassade  
impériale, comme on cesse de  
le solliciter M. de Lauray) le  
*Courrier d'Orient* en serait peut-  
être pour son profit.

Le *Journal d'Orient* croit donc  
dans l'intérêt même de la presse,  
la note au bas de laquelle on  
savoura d'une façon bien agréable  
des Gumpel.

des affaires étrangères

à M. M. Bordicano et

S. G. de Saunay.

Paris le 15 Avril 1866

N<sup>o</sup> 16309 x 32

2577

(Article 3 de ce contrat passé)

Le journal sera soumis en tous points à la loi de la presse et paraîtra avec la signature de M. de Saunay, comme directeur responsable.

Messieurs,

En réponse à la lettre vous m'avez adressée pour me demander mon approbation de l'engagement intervenu entre vous et moi relativement à la direction de l'Impression Centrale et du journal la Vergeuse, je vous vous informe que j'ai adhéré à votre proposition et que j'autorise Monsieur Bordicano à signer ce journal, en qualité de co-directeur et gérant responsable.

J'ai chargé M. de Saunay de vous soumettre la modification qu'il y aurait lieu d'introduire, par suite du changement de la gérance, dans le contrat passé entre mon ministère et M. de Saunay, concernant la direction du journal.

599

Messe.

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

Nous avons l'honneur d'informer votre Altesse que par suite d'une convention passée entre les soussignés, Monsieur Bordicano est associé à la Direction du journal la Vergeuse et de l'Impression Centrale concédée à M. de Saunay par contrat en date du 19 Janvier et du 13 Mars 1866. M. Bordicano signera le journal comme ce Directeur gérant. Nous espérons que votre Altesse voudra bien approuver cet arrangement.

Veuillez agréer, Altesse, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.  
Bordicano

Paris le 15 Avril 1866.

Son Altesse Aali Pacha

Ministre des Affaires étrangères de S. M. le Sultan

Safver Pacha à Paris.

23 Avril 1866<sup>32</sup>

N. 16395 x 197

SECRETARIAT GENERAL  
REGISTRE N. 2345

179  
60

J'ai reçu avec son  
la dépêche que V. E. a bien  
dormir le 30 Mars N. 2644-  
ment au service télégraphique  
journal la Turquie. Le prix de ces  
télégrammes qui ne doivent contenir  
chacun que trente mots au plus s'élève  
rait à raison de 15 francs par dépêche  
à 4695 fr. par an, excepté les Dimanches  
ou en moyenne par mois à 391 fr. 25 c.  
Ce service me paraissant d'un autre  
côté utile au développement du jour-  
nal en question, et formant un  
élément qui contribue à la prospérité  
à élargir la Turquie et le permettre  
de lutter avantageusement avec la  
Gazette de Constantin je prie V. E.  
de vouloir bien faire continuer la  
mission des dépêches

Ambassade  
Impériale Ottomane

Bureau de la Presse  
11 Mars 1866

Paris le 30 Mars 1866.

N. 2644-104

Monsieur,

2243  
Pour faire suite à la lettre N. 2644-104  
que j'ai eu l'honneur de lui adresser le  
16 décembre, je vous prie de vouloir  
bien me certifier si M. Roussier a écrit quelque  
et au sujet de son départ de Constantinople  
me dirigé de M. Selamany, Directeur de  
l'agence la Turquie. Je lui envoie à M.  
Roussier et j'ai chargé le courrier de lui en  
à ce sujet. Je vous prie de vouloir bien  
de M. Selamany, sous l'adresse de  
régulièrement et de venir régler son compte  
son compte à l'Ambassade.

Spécimens des télégrammes

Je prie  
à votre dévouement  
Souffrez  
Safver Pacha  
ministre des Affaires étrangères  
de Sa Majesté Impériale

envoyés par ces Messieurs à la Turquie,  
qui coûteront environ 500 francs par mois.

En cas où votre Honneur trouverait  
utile cette correspondance, je la prierais de  
vouloir bien me dire si elle n'a point à  
faire <sup>convenir</sup> à transmission des télégrammes  
plutôt.

Je suis en attendant l'occasion  
de lui rendre l'adresse de la dite lettre  
considérée avec laquelle, j'ai l'honneur  
d'être

De votre Honneur  
le très humble et très  
dévoté serviteur  
Jupart

27/5/66

copie

Paris 21 mai 1866

à Monsieur le Ministre

de l'Instruction publique  
de l'Université de France  
Paris  
Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser  
par ce jour un exemplaire de la correspondance  
qui a été envoyée à votre Honneur par les  
Messieurs à l'adresse des Messieurs de la  
Commission de la dite Université de France  
transmise à la dite Commission de la  
Commission de la dite Université de France  
d'après les indications de votre Honneur  
et de la dite Commission de la dite Université  
de France.

Très humblement  
votre dévoué

M. Leprieux

Directeur journal La Turquie  
Constantinople

Question fédérale allemande  
domine Suchow, empêche guerre  
Annulation élection Mazzini  
recueillie avec culture apparemment  
pour populations de Strasbourg  
excepté candidature optionnelle  
sans dévotion et à chances.

Solmas

27 Mars 9 h. 40. Du matin

Ci-joint le reçu du bureau de Télégraphie

Paris, 23 Mars.

Directeur journal La Turquie  
Constantinople.  
Adresse parlementaire. Piponni  
empereur contre liberté presse. Proclamation  
Autriche et Italie. Bruits guerre ré-  
céditer. Actions arrivées montent de  
12 à 50. Act. arrivées liquidation.

Solmas.

Dépêche Télégraphique  
Paris, 21 Mars.

Directeur journal La Turquie  
Constantinople.

Amendement 16 et autres re-  
poussés.

Adresse ensemble Valeur: 751 contre  
17.

Commission ad hoc nommée. Travaux  
en est. Sera reçus jeudi.

Inquiétude sur Bruns et Au-  
triche.

Solmas.

Paris, 23 Mars.

Directeur journal La Turquie  
Constantinople.  
Ministère intérieur, cravaches  
prophète autorisant réunion, but in-  
nomique. Annulation élection  
Mazzini par chambre italienne  
(22 Mars). Décret détachant opéra  
ministère, se faisant réorganisation  
privée.

Solmas.

Paris, 22 Mars.

Directeur journal La Turquie  
Constantinople.

Unitarisme gagné par victoire  
clergé même; majorité même habile.

Gouvernement italien tout annulé  
élection Mazzini. Proclamation pour  
annulation 16 contre 6. Ne prend  
affaires.

Solmas

Directeur journal La Turquie  
Constantinople.

Adresse avec courtoisie et  
sans ambiguïté. Les deux  
Mars. Proclamation avec unité  
Italie. France ne s'agit pas de  
affaires. Unitarisme italien  
gagné.

Solmas

Paris, 23 Mars

Directeur journal La Turquie

Constantinople

Bureau de la presse  
le 16 avril 1866

(18) Directeur journal la Courrière  
Constantinople

Compensations visitées dit-on diverses  
proportions France.  
Hayem et Bancel restent candidats.  
Bas-Villier Laboulaye seul opposant  
On craint invasion de Prusse en  
Catalogne.  
Delmas

En Mars à 5 h soir et de  
matin  
Ceci joint le reçu du bureau  
télégraphique

(17) Directeur journal la Courrière  
Constantinople

Prince Napoléon retardé Départ.  
Et en conférence intime avec l'Empereur.  
On renvoie mission Stalis, Naples.  
Pape se réunira concile. aumônier  
Clivio a pris direction presse  
Delmas

Mardi 28 Mars à 5 h min 5  
Ceci joint le reçu du bureau  
télégraphique

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

Le bureau salue le prix des  
dépêches que Son Altesse a daigné  
autoriser M. de Lamoignon à de  
faire adresser de Paris, à moins  
de 400 fr. par mois. Il n'en saurait  
être autrement; car on comptait  
l'année à 313 jours (les 52 dimanches  
exceptés) le prix de ces télégrammes,  
à raison de 15 francs par dépêche  
de 30 mots, s'éleverait à 4695 fr.  
par an; ce qui donne une moyenne  
par mois, de 391 francs, 25 cent.  
Quant à l'utilité de ce service,  
qui ne coûte d'ailleurs qu'une petite  
partie de l'économie réalisée par  
nouvelle organisation de l'Imprimerie  
Centrale, le bureau peut assurer  
Son Altesse qu'elle est grande et que,  
si le service n'a pas été, au début,  
aussi satisfaisant que possible, les  
dépêches en question présentent le plus  
grand intérêt au public et forment  
un des éléments qui contribuent à plus

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

à répandre la Turquie et lui  
permettre de lutter avantageusement  
avec le Courrier d'Orient.

Sans l'intérêt du service, le  
bureau prie Son Altesse de daigner  
maintenir la décision et approuver  
le projet de réponse soumise ci-  
jointe à la dépêche de S. E. l'Ambas-  
sadeur.

G. A. Feli Pacha  
à  
S. E. Lefter Pacha à Paris  
Le 11 Avril 1866  
N. 16282 x 173



TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 3E.982

49-0955

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

Ambassade  
Impériale Ottomane

Paris le 16 Mars 1876.

N° 2635-151

Altece,

J'ai eu l'honneur de recevoir de votre  
gramme, N° 16099-114 que votre Altece  
m'a fait l'honneur de m'adresser hier pour  
m'informer que M. De Lancy, Directeur du  
Journal "la Turquie" est autorisé à entretenir  
à Paris un agent qui remette chaque jour,  
excepté les Dimanches, à l'Ambassade Impériale  
un télégramme de 30 mots au plus pour être  
transmis à l'adresse de M. De Lancy à Con-  
stantinople aux frais du gouvernement Impé-  
rial.

Conformément aux ordres de votre Altece  
je ne manquerai pas de prendre les mesures  
nécessaires pour assurer l'exactitude de ce  
service; mais je ne permettrai de lui faire  
remarque, ainsi que je l'ai déjà fait. Lorsque  
M. Nogues envoyait des télégrammes à

vous Altece  
Ali Pacha,  
Ministre des Affaires Étrangères  
de Sa Majesté Impériale et Sultan

S. A. Ali Pacha

à  
à l'effet Pacha. 10

de l'année 1876

16459 x 210

2346

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No EE. 982

5251-10

À vos envois incessamment  
à quatre dihalats que V. E. a  
bien voulu m'adresser, le 30  
Mars, 13 et 20 Avril, 11 et 20 Mars,  
27/11/1875, 27/28/208 pour me  
communiquer les extraits des  
Journaux relatifs aux affaires  
de la Turquie, et de l'Allemagne  
ainsi que les télégrammes envoyés  
à M. De Lancy.

Veuillez agréer avec mes  
remerciements



Ohavés Effendi qu'il ne conviend pas de faire  
télégraphique par l'entremise de l'Ambassade  
certaines nouvelles politiques. Aussi, si elle  
te juge à propos, je compte engager l'Agent  
de M. Delannay à envoyer directement ses  
dépêches à ce dernier et à venir toucher chaque  
mois à l'Ambassade le montant de ses frais.

Je te prie en attendant de daigner agréer  
le nouvel hommage du profond respect,  
avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De votre Altesse  
le très. humble et très. dévoué  
serviteur

— Supplé

Sublime  
Impériale Ottomane

12676-163

1871  
Spécial de l'ambassade  
parvenue à Constantinople  
le 10/11/71

Paris le 23 Mars 1871

Altesse,

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No EE.982

2346

Comme suite à mes dernières lettres  
j'ai l'honneur de transmettre à  
à votre Altesse les extraits de la  
de cette semaine relatifs à l'Égypte.

Je te prie de agréer le nouveau  
hommage du profond respect, avec  
lequel j'ai l'honneur d'être

De votre Altesse  
le très. humble et  
très. dévoué serviteur

— Supplé

Tou Altesse  
Qali Pacha,  
Ministre des Affaires Étrangères  
de Sa Majesté Impériale et Sultan

Sublime Porte  
Impériale Ottomane

N<sup>o</sup> 714 / 195

M. de  
M. de

234

Paris, le 13 Avril 1866

Altesse

Comme suite à mon dernier envoi, j'ai l'honneur  
d'adresser ci-inclus à Votre Altesse les extraits  
des journaux relatifs à nos affaires ainsi que  
les copies des télégrammes envoyés à M.<sup>re</sup>  
DeLaunay.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

de Votre Altesse

le très-humble et très-dévot serviteur.

Jupied

Son Altesse  
Aali Pacha  
Ministre des Affaires Étrangères  
de S. M. I. le Sultan

de de de

Directeur journal la Turquie  
Constantinople

Reçu par le...  
est l'annulation...  
encore...  
Liste acceptée...  
Étant relativement...  
jeune

30 Avril 1866

11 Avril 1866

Si joint le...  
bureau télégraphique

(17)

Directeur journal la Turquie  
Constantinople

mes derniers

les extraits  
nos affaires.

bien agréer

Maréchal Niel venu à Paris.  
Longue conférence avec...  
Commandant...  
Palikao venu...  
objet analogue : Goltz à Berlin.

te considération

eur d'être

Delmas

Votre Altesse

7 Avril 1866

humble et très

de serviteur

Si joint le...  
bureau télégraphique

Jupied

Ambassade  
Impériale Ottomane

N° 2716

1876  
Bureau des télégraphes

226

(19) Directeur journal la Turquie  
Constantinople

Presse présente à Dietz, Francfort  
proposition ~~annulé~~ convocation, assemblée  
par suffrage universel pour révision  
paix fédérale.

Désaccord en confédération Europe,  
Russie, toujours ~~en~~ contre union  
Delmas

10 Avril 8 h. 40 du  
matin

Ci joint le reçu du  
bureau télégraphique

(18)

Directeur journal la Turquie  
Constantinople

Comte Waldersie, envoyé prussien  
arrivé à Paris. Plans fortifications Raquet tenu  
dans fortification Régiment officielle Chalonne dit  
réunion générale Florence avec but simplement  
monument Foch

Delmas

9 Avril 10 h. 55 m. du matin

Ci joint le reçu du bureau  
télégraphique

Son  
Ocali  
Mimic  
de S.

Ambassade  
Impériale Ottomane

N° 2728-208

Paris le 20 Avril 1876

(21)

Directeur journal la Turquie  
Constantinople

Syndicat négociants Berlin présente  
au roi adressé demandant conflit  
finisse pacifiquement. Prusse refuse  
désarmement

Autriche accepterait parlement  
pour révision paix fédérale, à certaines  
conditions.

Delmas.

18 Avril 8 h. du matin

Ci joint le reçu  
télégraphique

à mes derniers  
me de transmettre  
Veuillez les extraits  
utiles à nos affaires.  
serait bien agréer  
très haute considération  
l'honneur d'être

de Votre Altesse

le très humble et très  
dévotement serviteur

Dupré

Hale Tacha  
Ministre des affaires Etrangères  
de S. M. S. le Sultan

✓ ✓ ✓

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 7E.982

Ambassade  
Impériale Ottomane

N<sup>o</sup> 714 / 195

195  
Envoi d'extraits de journaux.



Paris le 13 Avril 1866

Altesse

Comme suite à mon dernier envoi, j'ai l'honneur  
d'adresser ci-inclus à Votre Altesse les extraits  
des journaux relatifs à nos affaires ainsi que  
les copies des télégrammes envoyés à M.<sup>re</sup>  
DeLaunay.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

de Votre Altesse

le très-humble et très-obéissant serviteur.

Jupvit

Son Altesse  
Ali Pacha  
Ministre des Affaires Étrangères  
de S. M. I. le Sultan

et et et

41

Ambassade  
Impériale Ottomane

N<sup>o</sup> 2728-208

28/68

Paris le 20 Avril 1866

Altesse.

Comme suite à mes derniers  
envois, j'ai l'honneur de transmettre  
ci-joint à Votre Altesse les extraits  
des journaux relatifs à nos affaires.

Je <sup>vous</sup> prie de vouloir bien agréer  
l'assurance de la très haute considération  
avec laquelle, j'ai l'honneur d'être

de Votre Altesse

le très-humble et très  
dévot serviteur

Jupvit

Son Altesse  
Ali Pacha  
Ministre des Affaires Étrangères  
de S. M. I. le Sultan

et et et

Ambassade  
Impériale Ottomane

Paris, le 20 Avril 1866

N<sup>o</sup>

2248 Monseigneur,

J'ai l'honneur de mettre sous  
les yeux de Votre Altesse deux articles, l'un  
sur les affaires allemandes et l'autre sur  
les Principautés Moldo. Valaque, publiés par  
le Constitutionnel du 11 et 19 courant qui  
est actuellement le seul organe semi-offici.  
et du Cabinet Français.

Daignez agréer, Monseigneur,  
les nouveaux hommages du profond respect  
avec lequel j'ai l'honneur d'être toujours

de Votre Altesse  
Le très-humble et dévoué serviteur

Sujet

Vos Altesse

Mali Pacha

Kamietu des affaires étrangères de S. M. L. le Sultan.

TABLEAU  
N° 3255

Altesse

Depuis quinze jours, je me suis contenté de la qualification de la Gazette du Caire qui pour exprimer un drapeau qui ne me a exprimé Allah grand Nézi, mais je n'ai pas distingué à votre Altesse que, dit elle, j'aurais pu être complètement mes réserves. Les faits aux quels j'ai été obligé de recourir, relativement considérables, et ils me sont dans l'impossibilité de les acquiescer à ce que votre Altesse voudra bien m'écrire à votre sans retard de cette situation pénible et je vous le prie de faire insérer à votre Altesse l'état de la situation des abaissements que je dois avoir et de l'autoriser à m'en faire insérer immédiatement le nécessaire.

Relativement au souci des abaissements, je dois dire à votre Altesse que les quatre qu'on a la Gazette, en votre Altesse. C'est à votre Altesse de vouloir bien me faire offrir en subvention de 30 000 piastres, que je refusai, mais en me réservant de la réclamer plus tard, si mon journal ne pouvait se suffire par lui-même. C'est un abaissement que je n'ai plus dit que j'avais refusé. Je n'ai plus de 30 000 piastres révisées environ 100 abaissements. Je ne dois pas abuser de la bienveillance de votre Altesse que de la

04-1525

Ambassade  
Impériale Ottomane

N° 2698.177

2346

Paris, le 6 Avril 1868

Altesse

Pour faire suite à mon dernier envoi, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à votre Altesse copie des télégrammes envoyés cette semaine par le correspondant de la Turquie à Monsieur Delaunay.

Je saisis cette occasion pour vous prier de vouloir bien agréer l'assurance de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

52375

Je suis  
de votre Altesse  
le très humble et dévoué  
serviteur  
Soyez

de votre Altesse  
le très humble et dévoué  
serviteur  
Soyez

Je suis  
de votre Altesse  
le très humble et dévoué  
serviteur  
Soyez

Je suis  
de votre Altesse  
le très humble et dévoué  
serviteur  
Soyez

107  
Directeur journal la Turquie  
Constantinople

Dernier conférence Principauté,  
Discussion langue russe; France  
maintient l'usage; on la veut à gémir.  
Crash ~~de~~ l'Etat certain.  
Nouvel impôt l'Etat.  
~~Principauté~~ Cauter colons l'Etat.  
Principauté. Delmas

4 Avril 9 h. du  
matin.

Ci joint le reg. du  
bureau télégraphique.

11  
Directeur journal la Turquie  
Constantinople

Affaires l'Etat certain.  
Mouvement union, l'Etat ~~est~~ regner.  
Chaque est pour l'Etat certain.  
L'Etat est et autres pour l'Etat certain.  
Constitution ~~est~~ l'Etat certain, l'Etat  
pour l'Etat, pour l'Etat.

Delmas

30 Mars 10 h. du matin.

Ci joint le reg. du bureau télégraphique.

(10)

Directeur journal la Turquie  
Constantinople

Est question l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.

31 Mars 8 h. du matin.

Delmas

Ci joint le reg. du bureau télégraphique.

12  
Directeur journal la Turquie  
Constantinople

Etat allemand l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.

Delmas

5 Avril 9 h. 40<sup>de</sup> du  
matin.

Ci joint le reg. du  
bureau télégraphique.

Directeur journal la Turquie  
Constantinople

France l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.

Delmas

6 Avril 8 h. 45<sup>de</sup> du  
matin.

Ci joint le reg. du  
bureau télégraphique.

13  
Directeur journal la Turquie Constantinople

l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.

l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.  
l'Etat certain ~~est~~ l'Etat certain.

Delmas

7 Avril 8 h. 45<sup>de</sup> du  
matin.

Ci joint le reg. du bureau  
télégraphique.

pour de faire à 200 le nombre des abonnements,  
en les faisant venir de tous les côtés, il faut en  
faire le voyage, le jour de l'année et l'on ne peut en  
avoir un plus simple le résultat de l'abonnement  
annuel, le petit capital me permettrait de me  
organiser mon journal et, par suite, de réunir à mes  
des capitalités de cette ville une contribution générale  
qui lui donnerait des bases solides.

Je prie votre Altesse de vouloir bien se faire  
si possible, une impression de votre journal et  
qu'elle accueillera favorablement mes demandes.

Je suis, Altesse, avec toute la respectueuse  
sincérité,

avec la quelle

je suis l'honneur d'être,

de votre Altesse,

le plus obéissant serviteur

Jean-Baptiste de Lamoignon

le 19 mars 1857.

(11)

Constantinople

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No FE 882

Directeur journal la Courrière  
D'Europe

Dans  
dernière conférence par le Directeur  
signeur outre diplomatique de la  
Apparition de Russie par le  
mal. me  
Affaires et Austro-Prussien me approuvé.  
M. Hahn. seigneur à Prusse, l'année  
meuble

Delivered

2. Avril. 1857  
Ci-joint le reçu du bureau télégraphique



Monsieur le Ministre  
des Affaires étrangères

M. de Lamoignon

Directeur du Journal la Turquie

Le 21 Mars 1886  
N<sup>o</sup> 16164 - 1886

Monsieur,

2583

Je viens vous informer  
que la direction de l'Impression  
Centrale vous est confiée à par-  
tir du 1<sup>er</sup> mars 1886 aux condi-  
tions contenues dans <sup>le contrat</sup> ~~le contrat~~  
qui a été signé, à la même  
date entre Ekânîs Efendi  
et vous.

Agréé

Télégramme

à

M. de Lamoignon

Paris

1886 - 1886

2331

FDVISAM  
Korughanesi Arşivi  
No 7E.882

M. de Lamoignon, directeur  
de l'Impression Centrale, a été  
chargé de substituer à l'Impression  
Centrale, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1886,  
pour les journaux à l'impression  
centrale, les journaux à l'impression  
centrale, à l'Impression Centrale.

Les journaux à l'impression  
centrale, pour les journaux à l'impression  
centrale, à l'Impression Centrale.

17-1525



TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

aussi que ces conditions arriérées devant subsister, il y aurait un danger positif d'une complication plus grande dans un long délai, à moins qu'il ne survienne un changement notable dans les habitudes qui servent à alimenter l'administration du Journal, sa publication et son Imprimerie.

Dans cet état de choses, et pour ne point avoir à occuper l'ôte Altışe de longs détails et de l'examen de chiffres compliqués, qui, du reste, seraient toujours difficiles à déterminer d'une manière absolue, par suite de l'absence d'ordre et de système efficace de contrôle dans l'ensemble de la Direction soit du Journal lui-même, soit de l'Imprimerie, je me suis occupé sans délai, à présenter à l'ôte Altışe un projet pour la reorganisation complète du service du Journal, et à l'étudier surtout de manière à ne laisser aucun impie qui puisse servir à porter atteinte aux prévisions du Budget du Ministère de l'ôte Altışe, tout en assurant un service convenable et satisfaisant.

Sur les arrangements survenus le Gouvernement Impérial soit une subvention de 6600 piastres par mois, à son Journal. En outre le renouvellement du matériel de l'Imprimerie est à la charge du Ministère de l'ôte Altışe. Les sommes réclamées pour ce dernier service ne sauraient être contrôlées soit pour leur montant, soit pour la nécessité réelle de leur emploi. Sans tenir compte des factures constamment présentées aux Bureaux du Ministère sous diverses formes et prétextes il ne saurait être mis en doute que les dépenses de l'Imprimerie ont dépassé 3000 piastres par mois. Il faut ajouter encore à ces débours sont les chiffres ne sont pas fixés à l'avance les autres frais imposés au Gouvernement et qui doivent figurer dans les dépenses extraordinaires du Budget du Ministère, et dont les totaux ne m'ont pas été fournis.

Afin de faire cesser ces dépenses imprévues et onéreuses qui ne sont productives d'aucun service réel pour le Gouvernement.

Gouvernement, je propose à l'ôte Altışe dans le projet ci-joint, de limiter la dépense pour le Journal à la somme de 1000 piastres par mois, une fois pour toute, et en avançant cinquante abonnements gratuits du Journal officiel pour le service du Ministère et les besoins des bureaux de la S. Porte.

En dehors de ce chiffre fixe il n'y aura que les bureaux typographiques officiels qui sont annexés au Journal au prix coûtant, et qui ne constituent point une charge nouvelle pour le Gouvernement, puisqu'ils devront toujours être fournis en tous cas en relation des travaux indispensables au service public, et qui, ailleurs, coûteraient bien plus cher incontestablement. J'impose aussi l'emploi par le Journal d'un Rédacteur capable, responsable et pour lequel le Gouvernement n'aura pas à craindre de demander d'indemnité ultérieure.

J'ai cru utile, tant pour le service public, que dans l'intérêt du Journal officiel de proposer la fusion avec le Moniteur du Commerce dont l'action salutaire ne saurait se faire sentir sans une plus large part dans la publicité de la Capitale. Ce Journal dans les conditions actuelles de sa publication hebdomadaire, et l'insuffisance de ses ressources, ne saurait la prendre sans grande perte pour son administration, et ne rend donc que des services incomplets, ou faibles.

Le Journal officiel sera mis en rapport avec les autres journaux et occidant avec le plus d'activité l'opinion publique.

Par suite des relations qui ont été cultivées à cet effet, il me sera facile d'y parvenir, et en outre, il sera bien la forme et la situation de la feuille officielle, la amène à des conditions indispensables pour lui donner une position d'influence et un caractère de dignité, telles que les journaux de cette catégorie Impérial, et le Ministère de l'ôte Altışe traversent avec ce qui a été jusqu'ici un organe inefficace, onéreux et inutile.

embarrassant pourra se transformer sans trop de difficulté  
en instrument vraiment utile et consistant qui n'importe  
plus, surtout au budget, à restreindre les sacrifices importants  
et constants qu'il a exigés jusqu'à présent et qui ne sauraient  
cependant cesser, tant qu'une réforme des plus complètes ne  
sera introduite dans le système vicieux et regrettable qui a  
présidé à son organisation passée.

Je soumetts le projet ci joint à l'attention bienveillante  
et sollicitue de votre Excellence avec le désir secret de  
concourir à un travail utile, et sans en aucune manière  
revendiquer, quant à ma personnalité, aucun mérite  
puisque je dois reconnaître bien des imperfections dans  
son ensemble, mais dans les conditions qui ont été faites  
au Journal, par les événements du passé, il faudra  
nécessairement quelque temps pour faire atteindre à cette  
feuille les conditions complètes que je serais heureux de  
pouvoir contribuer, dans mes modestes moyens à lui  
faire obtenir dans l'avenir, sous les hauts et loyaux auspices  
de votre Excellence.

En tout état de choses, je me mets entièrement à la  
disposition de votre Excellence pour toute décision qu'Elle  
croira devoir adopter, dans sa haute sagesse, et je la prie  
de vouloir bien agréer le respectueux hommage de tout  
mon plus sincère dévouement.

Constantinople.

Ce 1<sup>er</sup> Septembre 1866.

Leo Quarraino.

Projet de Convention à passer entre le Ministère  
des Affaires étrangères de la Sublime Porte et M.  
pour l'organisation nouvelle, et  
la publication du Journal Semi Officiel du  
Gouvernement Impérial Ottoman à Constantinople.

## Conditions Générales.

### Article 1<sup>er</sup>

Le Journal "La Turquie" cessera de paraître dans sa  
forme actuelle à partir du

### Art 2

Il sera remplacé par un journal hebdomadaire qui sera  
intitulé.

Le Gouvernement Ottoman seul journal autorisé pour  
la publication officielle des décrets, lois, arrêtés  
judiciaires, Bulletin des Lois de l'Empire

ou

Le "Gazette de Turquie"

Revue officielle de l'Empire, seul journal  
autorisé de . . .

Ce journal aura deux parties distinctes, dont la première  
portera l'intitulé "Journal Officiel" reconnu par le  
Gouvernement et publiée sous le contrôle et la surveillance  
immédiate du Département des Affaires étrangères.  
Cette partie comprendra tous les actes officiels, les décrets  
et arrêtés émanant de la Sublime Porte et ayant un caractère  
d'autorité souveraine.

L'autre partie portant pour intitulé "Journal Non Officiel"  
traitera des matières d'intérêt général, politique,  
commercial, industriel, financier ou littéraires, etc. et sera  
publiée sous la responsabilité de la Direction du Journal  
mais soumise toutefois au contrôle du Gouvernement dans  
les conditions de la Loi sur la Presse en vigueur dans  
l'Empire.



Le 1er Janvier 1870. Les journaux de la presse ont  
été suspendus pendant quelques jours. L'Etat  
a été déclaré en état de siège. Les journaux  
ont été suspendus pendant quelques jours.  
L'Etat a été déclaré en état de siège.

art. 10.

Le 1er Janvier 1870. Les journaux de la presse ont  
été suspendus pendant quelques jours. L'Etat  
a été déclaré en état de siège. Les journaux  
ont été suspendus pendant quelques jours.  
L'Etat a été déclaré en état de siège.

art. 11.

Le 1er Janvier 1870. Les journaux de la presse ont  
été suspendus pendant quelques jours. L'Etat  
a été déclaré en état de siège. Les journaux  
ont été suspendus pendant quelques jours.  
L'Etat a été déclaré en état de siège.

art. 12.

Le 1er Janvier 1870. Les journaux de la presse ont  
été suspendus pendant quelques jours. L'Etat  
a été déclaré en état de siège. Les journaux  
ont été suspendus pendant quelques jours.  
L'Etat a été déclaré en état de siège.

art. 13.

Le 1er Janvier 1870. Les journaux de la presse ont  
été suspendus pendant quelques jours. L'Etat  
a été déclaré en état de siège. Les journaux  
ont été suspendus pendant quelques jours.  
L'Etat a été déclaré en état de siège.

art. 14.

Le 1er Janvier 1870. Les journaux de la presse ont  
été suspendus pendant quelques jours. L'Etat  
a été déclaré en état de siège. Les journaux  
ont été suspendus pendant quelques jours.  
L'Etat a été déclaré en état de siège.

à l'annexé à partir du  
elle pourra cesser avant l'expiration de ce délai par un  
accord spécial entre le Gouvernement et la Direction du  
journal dont les conditions seront alors à établir entre le  
Gouvernement et le journal.

conduite différente.

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.082

Très reconnaissant de l'obligeance du  
Yali, j'ai l'honneur de vous prier Monsieur le  
Ministre, de vouloir bien exprimer à Son Excellence  
les remerciements sincères de cette Légation pour  
les ordres qu'il a bien voulu donner dans  
l'affaire dont il s'agit

Je vous prie Monsieur le Ministre,  
des assurances respectueuses de ma très haute consi-  
dération.

J. de Meckherlin

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 38.882

darinnen im Namen der mit der Ausführung  
dieses Beschlusses betrauten Kaiserlichen Aka-  
demie an die hohe Kaiserliche Osmanni-  
sche Regierung die ergebenste Bitte zu rich-  
ten, inwiefern dieselbe wolle für die dortige Dauer  
von zehn Jahren berechnete Herausgabe einer  
Rechtencyclopädie des Islams die finan-  
zielle Unterstützung gütigst gewähren.

Das Präsidium der Kaiserl. Akademie der  
Wissenschaften.

Chang

John - ...



Légation Impériale  
de  
Turquie

N<sup>o</sup> 5<sup>al</sup> 590  
N<sup>o</sup> 5<sup>al</sup> 101

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter  
à la haute connaissance de votre Excellence  
que le pamphlet de Georges Dorgès  
vient de paraître en Danois et le public  
danois paraît-il pour le lire en  
Danemark.

Je regrette infiniment de n'être  
pas et même d'en obtenir la copie  
cation, n'ayant aucune qualité à  
demander, attendu que je ne suis pas

Très Excellence

Levizit Pacha

Ministre des Affaires Étrangères de S. M. le Sultan

accrédité à Copenhague comme mes  
prédécesseurs.

Je prie Votre Excellence de vouloir  
bien agréer l'assurance de ma plus  
haute considération et de mon profond  
respect.

Cher

SUBLIME PORTE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Secrétaire Général	Le Chef de Bureau	Le Rédacteur

S. E. Joseph Pacha

Le 10 Mars 1878

D. E. G.  
D. E. S.  
10

Objet

Le 10 Mars 1878

Mes référant à nos lettres  
du 16 courant et du 22  
vous trouverez en  
ce qui de la dépense que  
vous de recevoir de notre  
part et à Paris vient de  
vous sous ma commission  
à l'état des affaires  
vous devez faire pour  
porter à l'égard de  
nos affaires.

بدره علی

181  
301 (401)

Particulière

à aut le second cas il n'est pas  
digne de représenter son pays,  
et il ne serait pas difficile de  
mettre un terme à sa mission.

Si Votre Excellence veut bien peser  
l'argumentation ci-dessus, que  
je lui soumetts sous forme  
personnelle et privée, elle trou-  
vera peut être que je suis  
autorisé à lui demander une  
double faveur: 1° que mes  
paroles, si absurdelement rayés,  
soient portés à la connais-  
sance de S. M. I. 2° que le  
censeur en question soit  
destitué, ou au moins sévère-  
ment admonesté. —

Chère Excellence, à mes sentiments  
bien dévoués  
Mauricordato

211  
897 M  
Moukher Ministre

En m'adressant  
Lundi dernier, à la Colonie  
Hellenique à l'occasion du  
premier jour de l'an, j'ai  
eu le pouvoir rendre un hom-  
mage public à S. M. I le Sultan  
dans les termes suivants: "... Je  
fonde surtout ma conviction  
sur tout ce que je connais  
des dispositions du Souverain  
éclairé de ce pays, dont la  
haute intelligence et la persi-  
cacité politique ont reconnu

à son Excellence  
Terfik Pacha  
etc etc etc

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 3E.882

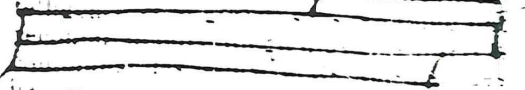
depuis longtemps les intérêts entiers, et d'autres journaux communs des deux États voisins français en partie. —

Il paraît qu'un représentant étranger, en Turquie, n'est pas autorisé en parlant en public, de dire un mot gracieux à l'adresse du souverain. Tel du moins paraît être l'avis du censeur de Stamboul, qui a cru devoir ôter toute cette période, ainsi que votre Excellence verra par l'éprouve ci-jointe, que je vous prie de vouloir bien me renvoyer.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que les journaux grecs ont reproduit la phrase toute telle qu'elle est, même si elle n'est que d'un serife, parce que le nom de censeur

J'espère que votre Excellence sera de mon avis si je me permets d'exprimer l'opinion qu'il ne devrait pas être permis aux censeurs de toucher aux paroles dites publiquement par un représentant étranger dûment accrédité. Ou celui-ci connaît son devoir et ses obligations, ou non. Dans le premier cas il me semble inconvenant de soumettre ses expressions à l'appréciation d'un serife, même si elle n'est que d'un serife, parce que le nom de censeur

leg...  
rait vous...  
commerciaux des...  
je ne puis dire...  
puisque les...  
ne sont pas...  
vous le savez...  
cette question...  
lieu de...  
tion...  
quelques...  
puissent...  
impôts...  
trait...  
pas la...  
sec...  
ont...  
che...  
des...  
mezz...  
raun...  
quer...  
ma...  
suffisants...  
de...  
raites...  
dois...  
loupes...  
nouveau...  
la...  
connaiss...  
Souverain



l'heure...  
l'avez...  
dans...  
je...  
que...  
plus...  
le...  
l'inter...  
leur...  
Not...  
en...  
la...  
un...  
à...  
pas...  
des...  
relation...  
d'une...  
ces...  
vraiment...  
Messieurs...  
nations...  
notre...  
de...  
raux...  
noble...  
jamais...  
cette...  
de...  
temps...  
Mais si vous...

# DÉPLORABLE POLITIQUE

de son programme. L'avenir n'a donc  
de l'indifférence pour de vaines polémiques politiques  
concernant les questions soit nationales soit  
étrangères.

Il faut donc tout au moins ne pas déparier de  
son rôle de conduite. Toutefois, nous ne devons  
néanmoins dénoter une appréciation catégorique  
sur les faits et sur des choses qui manquent  
de gravité, les questions industrielles et commer-  
ciales ne sont pas de nos «*crus de défendre*».

Il ne faut pas se laisser dans le pays ou à  
l'étranger, se laisser marquer ou promettant  
de ne pas se laisser marquer et se concertent, sous  
le prétexte d'une opinion fugace, mal digérée  
et sans aucunement justifiée, décide de  
prendre une position définitive.

Le mouvement est embryonnaire, va prendre  
corps, se transforme et occuiera au point  
de vue des événements, il deviendra événement  
proportionnellement considérable jusqu'à ce que  
les proportions d'une calamité universelle,  
ou d'un grand événement, avant d'avoir grandi; les cir-  
constances extérieures en modifieront totalement  
la portée et les conséquences. Peu importe : la  
Presse a-t-elle pris position, non seulement elle  
maintiendra son attitude, mais, si les faits lui  
donnent tort, elle accentuera jusqu'à l'extrême  
son simulacre de conviction.

Peu lui chaut que les effets de son opinion soient  
désastreux pour le pays.

N'attendez pas pour mission sacrée de  
«*former*» l'opinion publique et de la «*guider*».

Les exemples de ce genre de conduite ne  
peuvent nous servir.

Cette fois, les articles en question traitent de  
questions industrielles et commerciales, et non  
politiques.

Rappelons-nous l'enthousiasme, qui, au  
moins excessive en volume, de la Presse  
belge dans la trop célèbre affaire «*Leopold*».

Les journaux français, qui sont engagés  
dans le débat métrique, furent d'accord pour  
critiquer comme il convenait cette immigration  
inopinée.

Ne se souvenant pas de prétendre que chacun  
de nous individuellement n'a pas le droit de se  
former, sur toute chose, une opinion person-  
nelle plus ou moins platonique et superficielle.  
Mais on oublie trop que la distance et parmi les  
non initiés, la Presse politique est, malgré tout,  
prise quelquefois au sérieux et l'on ne se rend  
pas compte que les emportements de com-  
mentaire dont le seul objectif est la «*haute du*  
tirage», sont trop souvent interprétés comme  
étant l'expression d'un sentiment national.

Que dire aussi de cet enthousiasme dément  
dont se complait à dénoter la Presse belge  
pour nos «*frères*» du Transvaal?

Il faut surprendre que par le déchaînement de  
fureurs impropres et d'anathèmes dont le  
journalisme abuse envers l'Albion voisine, oh!  
combien perfide!

*Jules Garnier.*  
Administrateur Général des  
«*Revue de la Presse technique et commerciale*»  
Chevalier de l'Ordre de l'Épée.  
Paris, le 10 Mars 1900.  
Bruxelles.

Il s'en va : cette attitude est la plus  
pis est, taise.

Elle est critiquée par ceux qui ont  
vant le début des hostilités, et qui  
pour cent des Boers et de la  
l'existence du Transvaal, et de  
tion géographique, et de ses  
autres motifs, et de la  
( Boers ) et de la  
ou du voyage, et de  
relativement à la

Voilà donc, dans  
nos opprobres, et de  
tion délicate, et de  
oblige, et de  
un rôle, et de  
propres, et de  
de notre, et de

Ces sentiments, et de  
sont, et de  
cette, et de  
La, et de  
puissance, et de  
en, et de  
de, et de  
plus, et de  
tous, et de  
notre,

La, et de  
abandonnés, et de  
les, et de  
demeure, et de  
sûrs,

Nous, et de  
merci, et de  
amitié,

Que, et de  
se, et de  
telle, et de  
soit, et de  
provis, et de  
peut, et de  
qui, et de  
définitive, et de  
d'autres, et de

Tout être civile, et de  
même, la guerre, et de  
quelque lieu, et de  
la dévastation et la mort

Que la compassion, et de

est, et de  
un don, et de  
un d'être, et de  
pures. Que ces sentiments, et de  
nous, et de  
des con-  
de touchants dévouements;  
plus, et de  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la  
l'entra ceux qui favo-  
consolantes de la

Il ne s'agit nullement, dans l'occurrence, d'une simple approbation du jugement au lendemain du prononcé; mais de l'exagération voulue de sa portée, d'une campagne poursuivie avec ténacité, de plus en plus acerbe, de plus en plus violente.

La presse anglaise est bafouée parce qu'elle s'est permis de ne pas applaudir à la mise en liberté pure et simple du précoce meurtrier qui, cyniquement et de propos délibéré, a attenté aux jours du Prince héritier de la couronne d'Angleterre.

Ceux qui affectent un amour démesuré pour les « Boers », non dont, hier encore, ils discutaient la prononciation toute nouvelle pour eux, ne peuvent admettre qu'un peuple éminemment patriote et qui affectionne ses Rois, s'émeuve en constatant que, parce que Roi ou appelé à l'être, le fils de sa Reine ne trouve plus chez une nation, à laquelle cependant de nombreux liens l'attachent, la protection dont cette nation se montre si prodigue envers tous.

Et le persiflage s'accentue et les railleries guérisées se font plus inconvenantes. Chose incroyable, pas une voix ne s'élève pour protester, au nom de la nation belge, pour crier qu'elle ne pactise pas avec une Presse qui emporte un vertige néfaste.

Puisse cette friponne et inconsciente chevauée dans l'aberration ne pas avoir un cruel lendemain.

L'enjeu que seul nous avons à défendre ici, est d'ailleurs entièrement matériel: il s'agit

des relations industrielles ou plutôt commerciales si importantes, avons-nous besoin de le rappeler, entre la Belgique et l'Angleterre.

La Presse que nous critiquons, ignore que la partie de beaucoup la plus considérable de l'énorme production industrielle de la Belgique est forcément destinée à l'exportation.

La Belgique consomme à peine un *quatrième* de la production de certaines de ses grandes industries, tandis que les *trois quatrièmes* de celle-ci doivent être exportés.

Si la Belgique sait « produire », par contre elle ne sait pas « vendre ».

La réputation de ses ingénieurs est universelle, elle possède une population ouvrière d'élite, la richesse de son sol achève de la placer dans des conditions merveilleuses de production.

Au contraire, son tempérament commercial est très loin de correspondre à ses aptitudes industrielles.

Les firmes de commerce importantes sont rares en Belgique, et les seules qui aient atteint quelque développement sont aux mains d'étrangers.

La majeure partie de la production belge doit donc nécessairement être écoulée par les autres pays.

L'Angleterre qui est libre-échangiste, qui approvisionne des colonies considérables et dont le négoce universel est fabuleux, est toute désignée pour remédier à l'absolue insuffisance commerciale de la Belgique.

Voici des chiffres officiels de quelque éloquence :

Commerce général entre la Belgique et l'Angleterre pendant l'année 1899.

Entrée de produits belges en Angleterre	fr.	360.707.000
Entrée de produits Anglais en Belgique	fr.	312.003.000
Soit un chiffre d'affaires de		fr.
		672.810.000
Entrée, en transit, de produits belges en Angleterre.	fr.	172.808.000
Entrée, en transit, de produits Anglais en Belgique	fr.	255.282.000
		428.090.000
Soit un total général de		fr.
		1.100.900.000

Un milliard, cent millions, neuf cent mille francs.

De 1898 à 1899 la majoration de l'entrée des produits belges en Angleterre a été de	fr.	54.000.000
L'entrée des produits Anglais en Belgique donne pour cette période	fr.	28.200.000
Soit, en une seule année, une <i>augmentation</i> du chiffre d'affaires de	fr.	82.400.000





ad. Zahl 235

T. A.

Wien, am 20. Februar 1908

Kaiserliche



Akademie

der

Wissenschaften.

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

An die hohe

Kaiserlich Osmannische Regierung

in

Konstantinopel.

Auf der ersten im Jahre 1871 zu Paris stattge-  
fundenen General Versammlung der Internationalen  
der Association der Akademien wurde der An-  
trag auf Herausgabe einer Reutencyclopä-  
die des Islām gestellt und zum Beschlus-  
se erhoben.

Diese Reutencyclopädie soll als Ersatz für  
die durchaus veralteten oder ungenügenden  
einschlägigen Arbeiten eines d'Herbelot (1697),  
Hughes (1885) und Henry Bula (1894), in  
knappster, zuverlässiger und objektiver Dar-  
stellung die Resultate der heutigen Forschung  
auf dem Gebiete der Geschichte, Geographie, Lite-  
ratur, Religion, Institutionen, Kultur, Kunst,

u. s. w. des muhammedanischen Orients in seiner  
ganzen Ausdehnung darzubieten bestimmt sein.  
Es soll damit in lexicographischer Form ein  
Nichtschlugwerk geschaffen werden, welches,  
da auch die modernen Verhältnisse der mu-  
hammedanischen Länder in seinen Kreis einzu-  
ziehen wären, nicht nur auch allen Toren in  
allen Staaten ein Hülfswerk an die Hand ge-  
ben würde, die in politischer, administrativer  
oder kommerzieller Hinsicht mit dem mu-  
hammedanischen Oriente stehen. Von nicht  
geringer Bedeutung müsste denn Reuten-  
dopädie des Isläm auch für das gebildete  
Publikum sein, das bei dem heutigen Stande  
der wegwaisenden Weltalter vollends in Ver-  
legenheit gerät, wenn es sich über Fragen,  
die den Isläm, seine Einrichtungen und  
seine Kulturentwicklung betreffen, die  
entsprechende Bezeichnung sucht.

Dieses grosse, nur auf internationaler  
Grundlage mit sicherem Erfolge durchzufüh-  
rende Unternehmen ist bereits so weit gediehen,  
dass es möglich war, dass in Wien vom 24. Mai  
bis 2. Juni 1877 abgehaltenen dritten Gene-  
ralversammlung der Internationalen Associ-

St. Petersburg, 1000 Mark jährlich;

Paris, Académie des Inscriptions, 1000 francs  
jährlich; die Société Asiatique, 500 francs  
jährlich;

Kopenhagen, 2000 Mark als einmalige Bei-  
trag;

Leipzig, 500 Mark, für drei Jahre;

Amsterdam, 500 Reichthalen jährlich;

Amsterdam, 500 fl. jährlich;

Christiania, 500 francs einmal;

München, 300 Mark jährlich.

Um ihrem Unternehmen nunmehr einen gesetz-  
lichen Fortgang zu sichern, hat die Internationale  
Assoziation in der am 1. d. M. in Wien abge-  
haltenen General-Versammlung, bei der die  
Akademien von Amsterdam, Göttingen, Gießen,  
Halle, Jena, Königsberg, Leipzig, München,  
Paris, St. Petersburg, Rom, Stockholm, Wien,  
Washington und Wien vertreten waren, den  
einmütigen Beschlus gefasst: „Die Regie-  
rungen, welche mohammedanische An-  
teileren haben, um gezielte Unter-  
stützung des Unternehmens zu ersuchen“

Das unterzeichnete Präsidium beauftragt

ation der Akademien das erste Heft des  
auf drei Bände berechneten und mit Karten  
und Illustrationen auszustattenden Werkes vor-  
zulegen, von welchem man noch zwei Comple-  
te Kurzschriften begehrt. Die Herausgabe soll  
in deutscher, französischer und englischer Spra-  
che erfolgen, falls sich die Hoffnung auf eine  
genügende materielle Unterstützung von Sei-  
ten der hiesig interessierten Parteien ergei-  
len würde.

In erster Linie sind es die hiesigen Regieren-  
gen der Städte mit muhammedanischem  
Untertanen, auf deren materielle Unterstützung  
die vereinigten Akademien rechnen zu  
dürfen.

Schon mit der Kaiserlichen Türkischen Regie-  
rung zu diesem Zwecke einen Interessenteng  
von 200 £ für die vorläufige Stellung des  
Werkes bewilligte Kaiser von seinen Seiten  
der Britischen Regierung zur Verfügung gestellt.

Ebenso wurden für das Unternehmen von  
folgenden Städten Steuern zugestimmt:  
Wien, 2500 Kronen (aus einem Staats-  
beitrage) sammtlich für drei Jahre;  
Budapest, 1000 Kronen jährlich;

On argumente que si des quantités énormes de produits belges partent en Angleterre, par contre cette dernière envoie en Belgique une importante partie de sa production.

Il n'en est pas moins vrai que l'exportation de l'Angleterre vers la Belgique ne représente qu'une très minime partie de la production anglaise, tandis que l'Angleterre assure elle seule l'essentiel matériel de l'Europe continentale.

En outre, la prospérité de l'industrie belge est, pour une partie importante, à la merci de l'Angleterre.

On déclare que l'Angleterre réalise de nombreux bénéfices sur les produits dont elle nous assure la vente et que son propre intérêt est garant du maintien et du développement de ses relations commerciales avec la Belgique.

La crise intense déjà dont commence à souffrir notre industrie, est due cependant pour beaucoup à une notable réduction des commandes remises par l'Angleterre.

Le malaise général n'est pas sans exercer aussi quelque influence sur cet état de choses menaçant; mais, ainsi que le démontrent les chiffres, le concours commercial de l'Angleterre est indispensable à la Belgique, tout ou moins pour longtemps encore, tantis que l'on ne pourrait prétendre que la réciproque soit exacte.

Nos contradicteurs cherchent probablement à dénaturer le sens de nos reproches et de nos conseils.

La presse dit que nous sommes partisans des sympathies anglaises, de l'approbation des conseils qu'on nous donne, de la censure de ce qu'on nous dit, de l'attente que nous faisons pour éviter les insinuations. L'approbation de la suite de tous les événements marquants est un signe d'intelligence et de civilité, mais ce n'est pas à applaudir.

Il est possible que nous soyons en faveur de la rationalisation dans le travail, mais nous ne sommes pas moins convaincus que nous ne pouvons nous passer de la coopération humaine et que nous ne pouvons pas nous passer de la coopération humaine de nos collègues.

En surplus, pour nous donner des sympathies qui nous font de nous-mêmes le développement, au contraire, l'Angleterre.

Si nous avons pu nous en passer, l'accomplissement d'une mission qui nous concerne, peut-être y a-t-il quelque chose de plus à l'égard des intérêts nationaux. Les limites sont cependant dans les choses et les limites sont toujours les premières victimes.

Mais notre impuissance est flagrante et nos tentatives ne peuvent être que vaines.

Conservons chacun notre libre arbitre personnel, mais comprenons enfin combien il est difficile de faire vivre et d'entretenir d'inutiles inimitiés qui, dans le fond de nos cœurs, ne rencontrent aucun echo.

*Micco Giamatti*

On argumentera que si des quantités énormes de produits belges entrent en Angleterre, par contre on ne dirait pas qu'en Belgique une importante partie de sa production.

Il n'est pas moins vrai que l'exportation de l'Angleterre vers la Belgique ne représente qu'une très minime partie de la production anglaise, tandis que l'Angleterre assure à elle seule la grande majorité de l'exportation belge.

Ces faits, la prospérité de l'industrie belge qui, pour une partie importante, à la merci de l'Angleterre.

On déclarera que l'Angleterre réalise de nombreux bénéfices sur les produits dont elle nous assure la vente et que son propre intérêt est garant du maintien et du développement de ses relations commerciales avec la Belgique.

La crise économique dont commence à souffrir notre industrie, est due cependant pour beaucoup à une notable réduction des commandes venues de l'Angleterre.

Le malaise général n'est pas sans exercer aussi quelque influence sur cet état de choses. Mais, ainsi que le démontrent les chiffres, le concours commercial de l'Angleterre est indispensable à la Belgique, tout au moins pour longtemps encore, tandis que l'on ne pourrait prétendre que la réciproque soit exacte.

Nos contradictions chercheront probablement à dénaturer le sens de nos reproches et de nos conseils.

Ils prétendent que nous sommes partisans des sympathies intéressées, de l'approbation des actes de quiconque nous est utile et de la censure de ceux seuls dont nous n'avons rien à attendre. Nous réfutons par avance ces insinuations. L'appréciation individuelle de tous les événements marquants est un symptôme d'intelligence et de civilisation, auquel il faut applaudir.

Mais ce que nous reprochons énergiquement, c'est la généralisation facile de simili-opinions émanant d'une infime minorité souvent inapte à apprécier les conséquences fatales de ses campagnes.

Alors, surplus, pourquoi nous aliéner des sympathies que tant d'excellentes raisons devraient, au contraire, développer.

Si nous avions pour excuse l'accomplissement d'une mission utile et effective, peut-être y aurait-il quelque grandeur à sacrifier des intérêts nationaux, sacrifiés dont cependant hélas ! les classes laborieuses sont toujours les premières victimes.

Mais notre impuissance est flagrante et nos lamentations ne peuvent être que vaines.

Conservons chacun notre libre arbitre personnel, mais comprenons enfin combien il est coupable de faire naître et d'entretenir d'inutiles inimitiés qui, dans le fond de nos cœurs, ne rencontrent aucun écho.

*Médéric Leroy*

N° 453.

Bérah, le 29 Juillet 1901.

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

20. VII  
146 901

Monsieur le Ministre,

Me référant aux communications et  
instructions du Gouvernement de France  
l'honneur de vous adresser en 1000  
d'articles de journaux et de revues  
de satisfaisantes nouvelles des Indes  
je prends la liberté de transcrire  
Votre Excellence le numéro 1500 de  
en "Jure du Maharajah" publié à  
8 Rebi ul. akhiz (25 Juillet) dernier. Il con-  
tient une insinuation de mépris  
à l'administration des dites colonies, et a donc  
la témérité de semer parmi les  
amis des dits de sentiments en désaccord  
avec ceux que méritent leurs gouvernements.

Mon Excellence

Cerifki Paşa

Ministre de Affaires Étrangères.

Luzni Post.



Scotch

S. E. Telford

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE. 882

Handwritten text, possibly a name or address, partially obscured by a stamp.

N. S.

N. S.

Main body of handwritten text, including a circular stamp and several lines of cursive script.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Secrétaire  
Général

Le Directeur  
politique

Le Chef  
de Bureau

Le Secrétaire

*L. Gauthier*

*J. G. Gauthier*

S. E.

*Levitch Sacha*

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 7E.982

*Ala-Huseyn Sacha*

*H. Scherstorfer*

N° G

N° S

Objet

*200*

pour faire  
venir à ma dépositaire  
du 15 juillet 1872.  
1874, 187, je vous  
vous faire savoir  
sans avoir  
pu affecter aucune  
à utiliser les  
offices de Mr. Solly  
et par conséquent, il  
ne doit plus compter  
sur la rémunération  
à laquelle il pourrait attendre,  
~~sur ces lui accordés~~  
~~fait espérer pour le~~

Cas où nous aurions  
en recours.

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 3E.982

Je prie M<sup>lle</sup> de  
vouloir bien

venir s' en servir sur

celles de la famille

puelle <sup>propre</sup> piperas

convenable:

Je prie

779-  
II 108  
1374

Excellence

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

Le D<sup>r</sup> Tolly, notre correspondant politique à St  
Petersbourg m'informe que vu l'activité du "cabinet  
noir", il trouve plus sûr d'envoyer ses rapports par  
mon entremise.

Ci-inclus le premier rapport de ce genre, arrivé  
par le courrier d'aujourd'hui. J'espère, Excellence,  
que vu l'importance de ces questions, le bureau de  
la presse étrangère a déjà transmis au D<sup>r</sup> Tolly  
les informations politiques nécessaires, pour qu'il  
puisse avec succès défendre notre cause sur  
toute la ligne

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de mes  
sentiments les plus distingués

Vienne le 23. juin 1908

Borny

Son Excellence  
Seyit Rucker  
Ministre des affaires étrangères  
etc. etc.

Stamboul

Journal

"STAMBOUL,"

34<sup>e</sup> Année

Direction

7, rue Hérivie Péra.

Constantinople, le 2 Février 1908

1577 p 8  
1369

A SON ALTESSE LE GRAND-VEZIR

ALTESSE,

Permettez-moi de faire appel à votre autorité contre un arrêt de la censure, que j'estime arbitraire et directement contraire aux intérêts du gouvernement impérial.

Le Roi de Portugal est mort. La censure nous défend d'en parler jusqu'à nouvel ordre. C'est une rigueur nouvelle qui dépasse toutes les sévérités auxquelles nous avons été soumis jusqu'à présent. A la mort du roi Humbert, du roi Alexandre de Serbie, de l'impératrice Elisabeth, du président Carnot, etc; nous pûmes parler longuement dès la première heure; La seule condition qu'on nous imposa ce fut de taire les circonstances et les causes de ces événements.

Aujourd'hui on pousserait plus loin le rigorisme. Il serait défendu même de dire que "Le roi de Portugal est mort." Or le fait date de 48 heures déjà. Dès mardi matin, les journaux étrangers donneront là dessus d'interminables détails, qui seront lus avec d'autant plus d'avidité qu'on aura davantage excité la curiosité du public; Ce sera un attrait de plus qu'on aura gratuitement donné aux

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

journaux ennemis de la Turquie. D'une part, le gouvernement déplore l'influence néfaste exercée dans l'Empire par la presse étrangère. Et d'autre part, il semble s'ingénier à augmenter la force et le crédit de ces journaux tursophobes, en enlevant à la ~~inter~~ Presse intérieure tout intérêt et tout prestige. Comment voulez-vous, que nous rendions des services, si on démontre si bien que nous ne pouvons rien dire?

Je suis sûr qu'il m'aura suffi de vous exposer ces arguments pour obtenir de vous la suppression d'une mesure "directement contraire", je le répète, aux intérêts du gouvernement Impérial."

Dés cet espoir, j'ai l'honneur de vous exprimer,

ALTESSE,

l'hommage de mon respectueux dévouement.



Je joins à cette lettre un exemplaire du "Stamboul" publié le lendemain de la mort du roi Humbert. Vous verrez que nous avons donné en tête du journal le portrait et une longue biographie du souverain. Il en a été de même, à la mort du roi Alexandre, en 1903, sous votre grand-vézirat.

Le Caire, le 18 novembre 1901



excellence

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

Je vous sa respectueuse liberté  
le volai à votre connaissance que j'ai fait  
de votre œuvre en arabe au dire le journal  
"al-Naba" et la Ligue arabe ont  
défendu ses intérêts et l'œuvre d'Alman  
et les musulmans en general.

Malgré les allégues continuelle  
des ennemis de nos œuvres je n'ai pu  
rester indifférent; aussi ai je résolu de  
les combattre espérant en triompher.

J'ai pris à ma charge toutes  
les premières dépenses de cette feuille;  
mais comme malgré toute ma bonne  
volonté je ne puis subvenir tout seul  
à son entretien j'ai pensé faire appel  
à votre haute bienveillance pour lui faire

obtenir la directe protection de votre  
œuvre et suppléer à l'absence et lui  
faciliter la circulation dans les Etats  
de Sa Majesté.

Je vous prie, Excellence,  
d'assurer de ma plus haute  
respectueuse

salutation et de croire, Monsieur,  
à ma haute bienveillance.

# AGENCE DE CONSTANTINOPLE

BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE INTERNATIONAL



DIRECTION ET ADMINISTRATION:

Rue Yéménédji, Cammondo Han, Appartement No 16, Péra.

TDVİSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

EDITION du 11 Avril, 1911.

• *BERLIN, 10 Avril.* ...  
avec ...  
ou ...  
des ...  
c.à. l'rs de ...  
les victimes ...

*MARSEILLE, 10 Avril.* ...  
La ...

*LEZARD, 10 Avril.* ...  
L' ...

*BRUXELLES, 10 Avril.* ...  
L' ...

*PARIS, 10 Avril.* ...  
L' ...

A  
B



RELIGION DE L'HUMANITE

L'Amour pour principe et l'Ordre pour base,  
le Progrès pour but.

PROXIME LESSES

à

M. CHARLES MAURRAS

PAR

JUAN ENRIQUE LAGARRIGUE

— 302 —

TDVISAM  
Kutubhanesi Karyim  
No 2E 982



18<sup>me</sup> Année de la Religion de l'Humanité  
SANTIAGO DU CHILI  
1902

*Constantinople*  
*Ettranger*



*Le Ministre des Affaires*

طوبقات اخير قلمو با تقيود مذبحان مفر برى كوردنى  
مهاى ملاحه فقيد اجواسه زاره بيلان

مذبحان مفر برى كوردنى مفر و مفر

عقل او انشور

*Députation Impériale  
de Turquie*

*Madrid, le 22 janvier 1903*

*10101 4495  
10101 1*

*Réponse.  
Service de la presse*

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No ZE.982

Monsieur le Ministre,

*29 I 03  
H*

J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche numéro 50781

13 du 14 courant, que votre Excellence a bien voulu m'écrire au  
sujet des journaux étrangers qui publient des articles malveillants  
relativement aux affaires de la Macédoine.

Depuis trois ans que j'occupe le poste de Madrid, et  
malgré qu'il ne nous soit pas alloué un seul centime pour frais de  
presse, aucun journal du pays n'a publié, et son chef, un article  
quelconque contre les turcs ou le gouvernement impérial. C'est donc  
un fait connu et indéniable que, tout ce qui a été dit de malveillant  
Madrid et dans les autres villes d'Espagne à notre sujet, toutes les  
gravures qui ont traîné sur les tables des clubs et des établissements  
montrant les osmanlis massacrant, dévastant, détruisant, outrageant,

Son Excellence

Tewfik Pacha

Ministre des affaires Etrangères

& , & , & ,

sont toujours la reproduction d'un article ou d'une dépêche ou d'un dessin provenant de la presse d'une ville - j'ai nommé Paris - du trésor impérial se greffe de millions pour arriver à empêcher ces publications, et chose plus étonnante encore, c'est que les journaux que l'ambassade impériale subventionne, ne nous épargnent pas plus les autres, et, sauf des feuilles que personne ne lit jamais, la presse de la presse se livre à une campagne qui fait saigner les coeurs de tous les vrais osmanlis qui pensent comme moi ou avec des ardeurs sérieux et plus adroits le mot "Turc" ne serait pas traité avec boue, et ne serait pas synonyme des plus pures appellations.

Il ne me serait pas difficile, Monsieur le Ministre, de montrer, en les tirant par les oreilles, ces misérables qui vivent sous nos toits officiels et hospitaliers et dont certains de nos chefs de missions, sont les collaborateurs déguisés, d'organes tels que le "Pro-Anadolu".

C'est à la source, à cette source officielle qu'il faut aller pour aller trouver le mal dans ce malin et le remédier... Quant aux journaux espagnols, c'est à peine s'ils reproduisent les véritables fausses nouvelles qui nous concernent et aucune feuille de la Patrie ne consacre des articles de fond aux affaires de l'empire ottoman, cela par un désintéressement ou par une sympathie pour lesquelles il

légation impériale de Madrid ne saurait revendiquer des louanges

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

Mais si demain ne plongeait dans un océan d'illusions et en supposant que j'ai été autorisé par le gouvernement impérial, de promette des sommes ou des décorations aux organes de Madrid, ce serait assurément provoquer des tourmentes qui n'en finiraient plus tandis qu'il y a d'autres moyens pour arriver au même but.

D'autre part, ne serait-il pas dangereux que la légation impériale, s'inspirant de l'annexe de la dépêche susmentionnée, de Votre Département, veuille imposer à une opinion qui n'a montré jusqu'ici que des doutes sur ce sujet, que la police et la gendarmerie, les tribunaux, les tribunaux et d'instruction publique, l'organisation financière et la répartition des impôts sont des institutions fondamentales, mais peut-être que si elles ne demandent qu'à produire leur action pendant une période de justice et de progrès.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

*Handwritten signature*

# ΑΛΗΘΕΙΑ

## Η ΑΡΧΑΙΟΤΑΤΗ ΤΩΝ ΚΥΠΡΙΑΚΩΝ ΕΦΗΜΕΡΙΔΩΝ

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E-982

Α Ε Μ Η Σ Σ Ο Σ - Κ Υ Π Ρ Ο Σ

### L'AFFAIRE OSMAN BEY

S. A. Attié Hamam, fille de feu Kibrizli Mehemet Pacha, par sa chérie 2me moitié, Feridé Hamam, se trouve depuis une trentaine d'années, en jouissance des vastes domaines de Kouklia, Acheilia, Morpha etc.

Cette dame savoure sur son divan de Stamboul les raisins et les caroubes de Chypre, à titre

d'héritière unique. Trois cohéritiers furent évincés, grâce au savoir faire de sa maman, la susdite Feridé (= secrets d'harem) Mais voici qu'un quatrième cohéritier, la somme à faire ses paquets. C'est de S.A. le Major Osmanbey qui il est à présent question devant le tribunal de Nicosie. L'affaire Kibrizli est bien connue des lecteurs, de : "Thirty years in the harem", London, 1874. "Wie ich Mutter und Vaterland machte", Berlin 1889. "Madre e patria vendicate", Torino, 1890. "Wie ich Mutter", etc, Vienne

1897. Ce sont là les cris des victimes assommées et dépourvues.

Les maîtres actuels de Chypre saisiront certes l'occasion (dernier appel en grâce) pour accorder une réparation historique aux victimes de "Trente ans au harem" tout en exauçant les vœux de la population, dont le cri est : "Chypre aux Chypriotes."

Limasol, le 20 Sept. 1902

*[Signature]*

### SOMMATION

Reconnu officiellement comme fils du feu Kibrizli Mehemet Pacha. Grand Vézir, je réclame mon héritage en entier, y compris la part qui me revient de la succession de ma soeur récemment décédée à Paris—S. A. Aiché-Sidika Hanum. Mes réclamations se limitent pour le moment aux domaines de la famille situés à Chypre; commençant par Morphou (illegalement aliéné); puis Kouklia, Achelia, Mamonia, Podima, etc.

Déjà une proteste contre cette vente (faite en 1888) adressée à l'adresse du tribunal de Nicosie. Maintenant je somme S. A. Attié-Hanum (notre soeur cadette d'un autre lit) à lâcher les biens accaparés. Sa comparution devant un tribunal—qui ne peut être taxé de partialité—s'impose dans un cas où 3 des cohéritiers ont disparus, dans le but de faire place à la seule accapareuse, la fille de Feridé-Bessim, les facteurs de ce grand drame historique.

Nait-Bey et Djehad-bey ont disparus—De qui connaître ces

enigmes si non de la bouche de celui qui les a remis en possession et qui en a été, si non la cause, au moins le but, ce but qui justifie tous les moyens?

On s'est moqué jusqu'ici de l'opinion, comme de Dieu; qu'on se présente maintenant devant le juge d'instruction à Nicosie.

Ce n'est qu'une bagatelle: souvent pourtant les feuilles les plus robustes y tremblent...

Courage, Attié, courage!

OSMAN-BEY

Larnaca, le 23 Sept. 1902.

### CERTIFICATS

Le soussigné testifie qu'une ressemblance remarquable, soit du visage soit dans la figure en général, existe entre feu le Grand-Vézir Kibrizli-Mehemet Pacha, — que j'ai connu intimement — et le Major Osman-bey, Kibrizli-Zadé.

CAY PASCOTINI

Vice Consul d'Autriche-Hongrie

Larnaca, le 25 Juillet 1902

Le soussigné compatriote et ami de feu Kibrizli Mehemet Pacha, déclare avoir connu intimement dans l'enfance (à S. A. qui Osman-bey, c'est bien le fils du Pacha) le Major Osman-bey, Kibrizli-Zadé.

Sur ce sujet je n'ai point osé m'hasarder: mais, pourtant, lors que la nouvelle se rendit de la fuite du Bey en Russie, S. A. exclama en ma présence!

"Mon Osman est en sûreté enfin,!"

L'Archimandrite

AGATHANGHELOS

Niko, le 25 Sept. 1902.

Le soussigné déclare par la présente avoir connu Osman-bey, Kibrizli Zadé à Larnaca, vers l'année 1856. Il avait, alors, je crois, peine vingt ans. Il fit sans partie (tant que je m'en rappelle) de la mission de S. E. Avrami Effendi. C'est dans le

la suite de Kiamal Effendi que nous apprîmes alors, qu'Osman-bey était le fils de notre compatriote Kibrizli-Mehemet Pacha, alors Grand Vézir en fonction

Larnaca, le 25 Juillet 1902

G. S. PIERIDES

Vice Consul de Suède-Norvège

N. B. Ces témoignages viennent à l'appui de la déclaration des Représentants de la Sub. Porte à Sophia et à Vienne.

S. A. le Prince OSMAN-KIBRIZLI

Dorénavant telle est ma signature, en attendant la remise des domaines.

# ΑΛΗΘΕΙΑ

Η ΑΡΧΑΙΟΤΑΤΗ ΤΩΝ ΚΥΠΡΙΑΚΩΝ ΕΦΗΜΕΡΙΔΩΝ

ΤΟΥ ΙΣΑΜ  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.982

ΛΕΜΕΣΟΣ - ΚΥΠΡΟΣ

## L'AFFAIRE OSMAN BEY

S. A. Attie Haum, fille de feu Kibrizli Mehemet Paeha, par sa chérie 2me moitié, Feridé Haum, se trouve, depuis une trentaine d'années, en jouissance des vastes domaines de Kouklia, Acholia, Morpha etc.

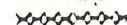
Cette dame savoure sur son divan de Stamboul les raisins et les caroubes de Chypre, à titre

d'héritière unique. Trois cohéritières furent évincées, grâce au savoir faire de sa maman, la susdite Feridé (secrets d'harem). Mais voici qu'un quatrième cohéritier la somme à faire ses paquets. C'est de S.A. le Major Osman bey qui il est à présent question devant le tribunal de Nicosie. L'affaire Kibrizli est bien connue des lecteurs, de : "Thirty years in the harem", London, 1871; "Wie ich mütter und väterland riichte", Berlin 1889; "Madre e patria vendicate", Torino 1890; "Wie ich mütter", etc, Vienna

1897. Ce sont là les cris des victimes assassinées et dépouillées.

Les maîtres actuels de Chypre saisiront certes l'occasion (dernier appel en grâce) pour accorder une réparation historique aux victimes de "Trente ans au harem" tout en exauçant les vœux de la population, dont le cri est : "Chypre aux Chypriotes,,

Limasol, le 20 Sept. 1902



## SOMMATION

Reconnu officiellement comme fils du feu Kibrizli Mehemet Paeha, Grand Vézir, je réclame mon héritage en entier, y compris la

Déjà une proteste contre cette spoliation fut lancée par moi (1889) à l'adresse du tribunal de Nicosie: maintenant je somme S. A. Attie-Haum (notre soeur calette d'un autre lit) à lâcher les biens acquis. Sa comparution devant

enigma" si non de la bouche de celle qui a été le nom de ces crimes et qui en a été si non la cause, au moins le but, ce but qui justifie tous les moyens?

On s'est moqué jusqu'ici de l'opération, comme de Dieu: qu'on manifeste devant

### SOMMATION

Reconnu officiellement comme  
fils du feu Kibrizli Mehemet Pa-  
cha, Grand Vézir, je réclame mon  
héritage en entier, y compris la  
part qui me revient de la succes-  
sion de ma soeur récemment dé-  
cédée à Paris - S. A. Aiché-Sidi-  
ka Hanum. Mes réclamations se  
limitent pour le moment aux do-  
maines de la famille situés à  
Chypre; commençant par Mor-  
phou (illégalement aliéné); puis  
Koukha, Achieta, Mamonia, Po-  
dius, etc.

Déjà une proteste contre cette  
spoliation fut lancée par moi (1888)  
à l'adresse du tribunal de Nicosie:  
maintenant je somme S. A. Attié-  
Hanum (notre soeur cadette d'  
un autre lit) à lâcher les biens  
accaparés. Sa comparution devant  
un tribunal - qui ne peut être taxé  
de partialité - s'impose dans un  
cas ou 3 des cohéritiers ont dis-  
parus, dans le but de faire place  
à la seule accaparuse, la fille de  
Faridé-Bessim, les facteurs de ce  
grand drame historique.

énigmes, si non de la bouche de  
celle qui a été témoin de ces scènes  
et qui en a été, si non la cause, au  
moins le but, ce but qui justifie  
tous les moyens?

On s'est moqué jusqu'ici de  
l'opinion, comme de Dieu: qu'on  
se présente maintenant devant  
le juge d'instruction à Nicosie.

Ce n'est qu'une bagatelle; il  
souvent pourtant les feuilles les  
plus robustes y tremblent...

Courage, Attié, courage!

OSMAN-BEY

Linyssol, le 28 Sept. 1902.

### CERTIFICATS

Le sous-signé certifie qu'une  
ressemblance remarquable soit  
du visage, soit dans la figure en  
général existe entre le Grand  
Vézir Kibrizli Mehemet Pacha,  
que j'ai reconnu antérieurement, et le  
Major Osman bey, Kibrizli Zade.

CAJ. KACAPIN

Ex-Consul de l'Autriche-Hongrie

Larnaca, 21 Mars 1902.

Le sous-signé certifie avoir  
vu de près et en face le Grand  
Vézir Kibrizli Mehemet Pacha,  
dans l'été de 1888, à Constantinople,  
et avoir reconnu dans le Major  
Osman bey, Kibrizli Zade, un  
homme qui lui paraît être le même  
qu'il a vu à Constantinople.

Sur ce sujet je n'ai point osé  
m'hasarder; mais, cependant, lors que  
la nouvelle se répandit de la fuite  
du Bey en Russie, S. A. déclama  
en ma présence!

"Mon Osman est en sûreté  
enfin."

L'Archimandrite

AGATHANQUELOS

Kiko, le 25 Sept. 1902.

Le sous-signé a été par  
présenté avec le Grand Vézir  
Kibrizli Zade, à Larnaca, vers l'  
année 1880. Il se souvient que  
ce grand Vézir avait une  
voix à peine éteinte, et qu'il  
avait une certaine ressemblance  
avec le Major Osman bey, Kibrizli  
Zade.

La suite de Kibrizli Zade, que  
nous apprîmes à Constantinople  
par le Major Osman bey, et par  
le Grand Vézir Mehemet Pacha,  
alors Grand Vézir en fonction.

Larnaca, le 25 Mars 1902.

G. S. PIERDES

Ex-Consul de Suède-Norvège

Nous certifions que le  
Major Osman bey, Kibrizli Zade,  
est le même que le Major Osman  
bey, Kibrizli Zade, qui a été  
présenté au Grand Vézir Mehemet  
Pacha, à Constantinople, en 1888.

S. A. K. PIRNOSKI-WAN, KIBRIZLI

Dopce, sur celle est ma  
signature en attendant la  
reçu des Romains.

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E-982



Iéra, le 8 Juin 1901.

N° 352.

Monsieur le Ministre,

Pendant mon récent séjour en  
Syrie, et plus particulièrement vers l'époque où le 1<sup>er</sup> Interspé  
de cette Légation, d'après les instructions de mon  
Gouvernement, fut la liberté d'expression. Votre  
Excellence de deux articles, l'un parus dans  
le journal "Fennarât-el-fennan" le 26 novembre

Don Excellence

Yusifik Pacha,

Ministre des Affaires Étrangères.

r.

r.

r.

Mulhime Gorte.

et

et le 3 Décembre 1793, la même feuille publia [le  
La civil d'ij] un autre article objectionnable au  
point de vue des bonnes relations existant entre  
la Turquie et les Pays-Bas.

Par l'entremise de Monsieur le Direc  
teur politique à Beyrouth je fis appeler l'attention  
du Vali sur les expressions révoltées de la redue  
-  
tion de la dite feuille, et Son Excellence eut la  
bonté de promettre au journal a. i. des Pays-Bas  
qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour que  
cette réduction suivie dorénavant une ligne de

conduite